

3 - Budget primitif 2011

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Lors du débat d'Orientations Budgétaires, nous avons évoqué la construction d'un budget difficile, mais stratégique et porteur d'avenir.

C'est dans cet esprit que nous avons travaillé pour élaborer le projet de budget primitif qui est proposé au vote du Conseil Municipal.

C'est un budget difficile car, pour la troisième année consécutive, il s'inscrit dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat. C'est pour lui un choix budgétaire. Mais c'est aussi, comme nous en avons débattu en janvier, la traduction d'un choix politique et économique. C'est une politique que nous ne partageons pas. Et c'est un pari économique hasardeux.

C'est aussi un budget difficile, car dans le même temps le besoin de service public est croissant. Les demandes d'intervention auprès de la Ville se multiplient : demande sociale d'abord dans un contexte de fragilisation croissante des personnes les plus vulnérables, demande d'intervention des partenaires de la Ville ensuite face aux désengagements qui fragilisent les associations (emplois aidés par exemple), et paradoxalement demandes croissantes de l'Etat qui continue de solliciter les collectivités pour qu'elles se substituent à lui.

Enfin, le budget a été difficile à construire car nos marges de manœuvre sont étroites. Nos leviers d'action sont limités et nos marges d'amélioration sont réduites. Dégager quelques dizaines ou centaines de milliers d'euros d'économies supplémentaires sans dégrader le service public municipal est de plus en plus compliqué.

Et pourtant, l'ensemble des Adjointes et des services municipaux s'est mobilisé.

Car le budget 2011 est avant tout **un budget stratégique**. C'est un budget de mi-mandat. Nous avons derrière nous trois années de réalisations et nous posons les jalons de la deuxième partie du mandat municipal, commencé en 2008. Le recul est nécessaire, pour mesurer chacune de nos interventions et pour poursuivre le programme que nous nous sommes engagés à réaliser sur six ans.

C'est également un budget stratégique et porteur d'avenir car nous allons mobiliser en 2011 les moyens nécessaires à la réalisation opérationnelle de projets majeurs : l'arrivée de la LGV, le Tramway d'agglomération, la construction de nouveaux quartiers, la livraison de grands équipements. Avec le budget 2011, nous accélérons le passage (déjà largement amorcé) de la phase d'études à la phase de mise en œuvre du projet de développement de la Ville, au sein du Grand Besançon. Et nous dessinons une perspective à long terme, même si évidemment nous ne traitons pas tous les projets dès 2011.

Enfin, le budget 2011 est un budget stratégique car, si nous faisons progresser encore cette année les taux de fiscalité communale, nous nous engageons dans la voie d'un rapprochement de nos stratégies budgétaires et financières entre Besançon et le Grand Besançon. Cela devrait se traduire dans les années à venir par une moindre progression de la pression fiscale communale sur les ménages bisontins. Cet objectif suppose bien évidemment qu'aucune évolution législative imprévue ne vienne bouleverser le cadre pluriannuel sur lequel nous travaillons (comme cela a été le cas pour le Grand Besançon avec la réforme de la TP en 2009 et 2010).

Le budget proposé au vote du Conseil Municipal s'établit à 243,6 M€ pour le budget général (en mouvements réels, hors gestion active de la dette et en opérations de l'exercice) et à 209,3 M€ pour le budget principal.

Je vous propose d'examiner le projet de budget primitif 2011, au travers des **5 parties suivantes du rapport de présentation** :

- I/ Les choix politiques du budget
- II/ Les données et les choix budgétaires de la Ville
- III/ Les grands équilibres du budget 2011
- IV/ Les principaux postes du budget principal
- V/ Les budgets annexes.

1^{ère} partie : Les choix politiques du Budget

La construction du budget principal en 2011 s'articule autour **d'une série de priorités, inscrites dans le projet de mandat, avec un fil directeur : le développement durable.**

1. Les grandes infrastructures

A. L'accueil de la LGV

L'Agglomération du Grand Besançon verra arriver la LGV en décembre 2011. C'est pour nous une formidable opportunité, sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs années déjà : à l'échelle du bassin bisontin au travers du Comité d'Orientation TGV et de la mission TGV positionnée auprès du Grand Besançon, à l'échelle régionale et transdépartementale avec l'Etat et l'ensemble des partenaires institutionnels et à l'échelle métropolitaine, au travers du réseau Rhin-Rhône.

Le TGV est avant tout un outil de transport et de mobilité. C'est aussi un porteur d'images et un vecteur de communication. L'arrivée de nouvelles liaisons est l'occasion de mise en mouvement du territoire au-delà de l'effet d'attraction naturel du Grand Besançon. Mais nous sommes conscients qu'il n'y a pas d'effet TGV automatique et direct. Dans certains cas, la grande vitesse peut même être perçue comme un risque pour les territoires ou comme un accélérateur de tendances négatives. Ce n'est pas le pari que nous faisons. Pour l'agglomération bisontine, l'arrivée de la LGV est **une opportunité** qu'il faut savoir utiliser, développer et faire connaître. Au-delà de l'effet de court terme, il faut savoir se placer dans une perspective plus longue.

C'est pourquoi la Ville est partie prenante **de la stratégie d'accueil de la grande vitesse** portée par le Grand Besançon. Celle-ci se décline sur 5 axes stratégiques : l'aménagement et le développement économique, le développement touristique, l'attractivité, l'aménagement du territoire et la planification, la communication à chaque stade du projet.

Au niveau de l'Agglomération, 6 opérations sont engagées : la construction de la nouvelle gare Besançon Franche-Comté TGV, la réalisation d'un pôle attractif autour de la gare Viotte (pôle d'échanges multimodal, lien avec le tramway et projet urbain), la ZAC du parc tertiaire de la gare TGV à Auxon-Dessus, les accès routiers (Etat et Département), le service ferroviaire Nord avec la liaison entre les deux gares et l'ouverture progressive des haltes ferroviaires, l'intégration des effets de l'arrivée de la LGV dans l'aménagement et le développement du secteur Nord, au travers du SSMCOT. Enfin, une stratégie globale de communication a été élaborée sous l'égide de la Région, en associant chacune des principales collectivités de Franche-Comté.



L'arrivée de la LGV est désormais marquée symboliquement sur la façade du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie avec un compte à rebours jusqu'au 11 décembre 2011. Il s'agit que tous les Bisontins s'approprient le projet. La dimension TGV sera intégrée à l'ensemble des documents de communication de la Ville et de l'Agglomération. Des cibles extérieures seront visées (Lyon et Strasbourg notamment). Une action spécifique sera initiée en direction des étudiants et un effort particulier est prévu au titre de la communication interne.

Enfin, le budget 2011 prévoit les moyens financiers nécessaires pour permettre à la Ville de s'associer à la **campagne de communication nationale** qui sera portée par la Région de Franche-Comté, pour le compte des Collectivités Territoriales.

Il s'agit donc d'un projet d'ensemble où nous travaillons étroitement avec le Grand Besançon et toutes les structures parties prenantes. Après avoir investi sur la réhabilitation de plusieurs ponts, la Ville mobilisera en 2011 des crédits significatifs sur le projet Viotte. Au budget primitif, 700 K€ de dépenses sont inscrites pour la première tranche de travaux du pôle multimodal (ouverture Nord de la gare). Mais il ne s'agit que d'un aspect du projet où sont prévus : le déplacement du parking, les aménagements intermodaux autour de la gare, la restructuration du bâtiment voyageurs, la création de quartiers mixtes Habitat/Tertiaire au Nord et au Sud de la gare et le réaménagement des voiries périphériques. 2011 verra aussi le début des travaux de déplacement du Monument aux Morts sur le site des Glacis.

B. Redessiner la Ville autour du Tramway

Le projet de Tramway du Grand Besançon a définitivement été approuvé en 2010 par le Conseil Communautaire. L'enquête publique est en cours, après une longue phase d'études, de discussion et d'explications. Comparé à d'autres villes, rarement la concertation et l'analyse des enjeux et des solutions alternatives aura été aussi loin et aura pris autant de temps. Mais le projet le mérite, d'abord par son ampleur financière et sa complexité technique, mais aussi par ce qu'il représente d'enjeux pour le développement de l'Agglomération.

Comme pour l'arrivée de la LGV, nous sommes persuadés que le Tramway est pour le Grand Besançon **un accélérateur de croissance**. C'est le constat que font toutes les agglomérations qui se sont engagées dans un projet de cette dimension. Et rappelons-le : c'est une nécessité au regard des objectifs que nous nous sommes fixés en matière de développement durable, pour faciliter l'accès du centre-ville et pour désengorger la Ville de la circulation automobile.



Comme elle s'y est engagée, la Ville apportera sur plusieurs années un soutien financier direct de 20 M€ à la **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**. Elle a également programmé à son PPI une série de travaux pour un total de 20 M€ sur le budget principal, jusqu'en 2015. Il ne s'agit pas de financer le Tramway, mais de profiter du projet pour anticiper une série de travaux dans le domaine strict de nos compétences. L'objectif est de concentrer nos moyens et de générer des économies d'échelle sur le long terme. Au BP 2011, des crédits significatifs sont provisionnés pour l'ensemble de ces interventions, principalement dans le domaine de l'urbanisme. Cette année elles concerneront pour l'essentiel : la poursuite de la restructuration du Boulevard Diderot et la réalisation des travaux liés à l'aménagement de l'entrée du CHU, sur le domaine public municipal.

D'Ouest en Est, le Tramway est directement inscrit dans le projet de développement de la Ville et son articulation avec toute une série de projets d'investissement est évidente.

L'implication de la Ville dans le projet de **restructuration de l'entrée du CHU** devrait permettre d'apporter une série de solutions aux problèmes récurrents d'accès et de stationnement. Il se justifie aussi par la nécessité d'améliorer la desserte de TEMIS Santé et de renforcer le CHU. On peut ici évoquer un autre dossier important pour l'attractivité de la zone, celui de l'Institut Fédératif de Cancérologie dont la réalisation est désormais acquise sur le site. Ce projet n'aurait pas vu le jour sans la mobilisation de nos partenaires et de l'ensemble des collectivités territoriales de Franche-Comté. La Ville y apportera une contribution de 2 M€. La dimension du projet est clairement régionale.

Des études sont en cours pour articuler le passage du Tramway avec le développement d'un nouveau projet d'urbanisme sur le **site de Brulard**. La Ville a acquis les terrains militaires. Cet espace disponible sera progressivement reconverti autour d'activités économiques et de logements.

Le passage de la ligne de Tramway sur Chamars nous amènera également à travailler sur le site avec la perspective à plus long terme des déménagements des **sites de l'Arsenal et de Saint-Jacques**. Sur ces deux espaces, comme sur le site Louise Michel, la Ville travaille directement avec l'Agence d'Urbanisme. Un travail important a déjà été fait et les études se poursuivent.

Nous avons évoqué le **réaménagement du pôle Viotte**. L'arrivée du Tramway sur le parvis Sud amènera à réexaminer et reconfigurer les flux de circulation sur les Glacis. L'Agglomération interviendra directement pour la mise en place d'une voie en site propre permettant d'assurer la liaison avec le Campus Universitaire. L'ouverture sur le site de Vauban et en direction du pôle sportif de Léo Lagrange paraît aussi une évidence.

Quant à la **poursuite de la ligne principale du Tramway vers l'Est**, elle intéresse directement deux projets d'aménagement majeurs de la Ville : la redynamisation du quartier d'Orchamps Palente et la réalisation de l'écoquartier des Vaîtes. Le Grand Besançon prend en charge le portage du projet des Marnières qui participe au rééquilibrage géographique du développement de l'agglomération.

2. Construire une Ville équilibrée au sein de l'agglomération

A. Les grands projets d'urbanisme et les éco-quartiers

La Ville continue à être largement engagée dans les programmes de Renouvellement Urbain de Planoise et de Clairs-Soleils. A titre d'illustration, le total des sommes mobilisées au BP 2011 sur ces projets s'élèvera respectivement à 1,3 M€ et à 1,6 M€. Sur Planoise, les crédits inscrits concerneront : la crèche Ile de France, l'îlot Ouest, le site Tripode et le programme de logements conduit par Grand Besançon Habitat. Ce quartier bénéficiera par ailleurs du passage de la ligne de Tramway. Sur Clairs-Soleils, les principaux moyens mobilisés s'inscrivent dans le cadre de la Concession Publique d'Aménagement et concerneront les équipements et les espaces publics.

2011 verra également le démarrage opérationnel de **l'opération du 6 rue de la Madeleine** qui a été confiée à la sedD. Une somme de 1,8 M€ figure au budget en recette et en dépense. Elle correspond à la vente des locaux par la Ville à l'opérateur et au versement de la subvention d'équilibre prévue au bilan de l'opération. Plus largement, la Ville est engagée dans une réflexion d'urbanisme globale sur le quartier intégrant le 6 rue de la Madeleine, le site de l'actuelle Maison du Peuple rue Battant et l'îlot Champrond. Les études en cours devraient permettre de construire un projet global associant activité, logements et redynamisation commerciale. A terme, la Place Jouffroy d'Abbans devrait constituer, avec l'arrivée du Tramway, une nouvelle porte d'entrée du quartier de Battant.

De l'autre côté du pont, **le projet des Passages Pasteur** est lui aussi en phase opérationnelle, avec la réalisation de la phase de fouilles et l'intervention d'Eiffage sur le site pour les premiers travaux du parking. En 2011, 3,2 M€ sont inscrits au budget primitif pour cette opération. Progressivement se construit une nouvelle attractivité pour le centre-ville sans que soient négligés les questions de stationnement et le soutien au commerce de proximité.



Parmi les grands projets que nous soutenons, ceux de la reconversion de la Caserne Vauban et du Quartier des Vaîtes méritent une attention particulière.

Pour ce qui concerne **le projet de reconversion de la Caserne Vauban**, la Ville travaille avec l'atelier d'architecture de Nicolas Michelin. Le terrain a été acquis et la Ville a délibéré en février 2009 pour approuver la convention de portage avec l'EPF. Le projet se construit sur une période longue avec quelques principes de base : la qualité environnementale, la recherche de produits immobiliers innovants, la construction d'un nouveau quartier, avec des circulations et un espace public valorisés, la création d'activités et une part de logements sociaux. La réflexion se poursuit sur la nature des équipements publics. Il s'agit de faire sur le site une opération significative de reconversion urbaine avec un niveau élevé d'exigence, notamment dans le domaine énergétique. En 2011, plusieurs choix importants doivent intervenir : le montage opérationnel, l'établissement du schéma d'aménagement, la poursuite de la concertation avec les habitants.

Autre opération majeure : **l'éco-quartier des Vaîtes**. Les enjeux du projet développé avec l'Urbaniste Alfred GRETHER sont importants : conforter l'Est Bisontin, réorganiser les déplacements en améliorant les liaisons inter quartiers en interface avec le Tramway, aménager un quartier à dominante Habitat permettant de développer et d'organiser une offre de logements diversifiée en assurant une certaine mixité sociale, initier une démarche volontaire et un véritable éco-quartier. L'objectif est de créer un urbanisme respectueux de l'environnement et des spécificités locales. Les études préopérationnelles ont permis de définir un projet d'aménagement d'ensemble. L'étape suivante est l'arrêté de DUP et la création de la ZAC. Le choix de l'aménageur pourra intervenir fin 2011 et les premiers travaux d'aménagement seront engagés fin 2012.

B. L'aménagement de la Ville

Dans la logique du PLU et en cohérence avec le travail réalisé sur le SCOT, la Ville se développe en s'appuyant sur une série de points d'appui desservis par les axes de communication et les grandes infrastructures de l'Agglomération.

En 2011, nous confortons le pôle sportif autour du secteur de Léo Lagrange avec le regroupement sur ce secteur des moyens du service des Sports.

Au travers de l'engagement de l'Agglomération, nous sommes partie prenante des projets de développement **de Témis et de Témis Santé**. La recherche et l'enseignement supérieur, le soutien aux démarches de rapprochements initiés par **l'Université de Franche-Comté** sont une autre de nos priorités. Bien que n'entrant pas dans le champ direct de nos compétences, nous avons la responsabilité de soutenir et promouvoir ce qui fait la richesse de notre Université, avec ses chercheurs et ses étudiants.

Alors que va s'amorcer en 2011 une phase de révision du Contrat de Projets Etat-Région, nous plaiderons pour que la dimension et le soutien à ces projets soient renforcés. Il faut rappeler que la Ville est déjà fortement impliquée dans l'appui financier à la réalisation d'équipements universitaires. En 2011, nous inscrivons à nouveau 1,7 M€ au budget primitif pour ces opérations.

Cette année voit se dessiner aussi la mise en place d'un nouvel ensemble, celui du **pôle culturel**, autour de la construction de la Cité des Arts et de la Culture, de La Rodia et de l'ouverture de la Fabrique Culturelle. Nous y reviendrons. C'est aussi l'amorce du projet ambitieux que nous avons de reconquête de la friche industrielle des Prés de Vaux, avec à terme, la construction d'un nouvel espace que pourront se réapproprier les Bisontines et les Bisontins.

Cette approche d'aménagement urbain prend en compte pleinement l'armature verte et bleue que nous avons inscrite au PLU. Besançon reste une Ville où les espaces verts et la qualité des milieux naturels à proximité immédiate des zones d'habitation constituent un remarquable atout.

A ces projets, s'ajoute notre volonté de travailler aussi à la redynamisation de quartiers plus traditionnels. L'approche que nous construisons est pluridisciplinaire. Elle associe le Grand Besançon, les organismes logeurs, le CCAS et nos principaux partenaires. Dans la logique initiée avec les PRU de Planoise et de Clairs-Soleils, nous avons inscrit deux grandes opérations au PPI : Fontaine Ecu et Palente-Orchamps. Si la première est programmée en fin de mandat, les réflexions opérationnelles ont démarré en 2010 sur la seconde.

La réflexion conduite sur Palente-Orchamps s'inscrit dans le prolongement du travail de l'Analyse des Besoins Sociaux et des opérations programmées sur le secteur par Néolia. Ce travail qui a été présenté aux habitants du secteur débouche sur quatre axes de travail, dont la traduction opérationnelle devrait s'étaler sur 2011-2017.

Le premier axe est urbanistique. Il concerne la requalification et le prolongement de la rue Chopin en direction de la future zone d'aménagement des Planches. Ce programme qui sera phasé sur une longue période devra tenir compte de la liaison Tramway mais aussi faciliter l'accessibilité aux équipements publics et au futur pôle sportif des Orchamps. Le second axe du projet que nous construisons en 2011 concerne le renforcement de la Place des Tilleuls et la rénovation des équipements publics qui y sont placés. Un travail est en cours avec la MJC et les acteurs associatifs pour finaliser un projet d'ensemble que nous réaliserons par étapes pour ne pas perturber le fonctionnement du site. Troisième axe : la réalisation d'une antenne sociale mutualisée sur les Orchamps. Les discussions sont en cours avec le Département pour partager un projet commun et améliorer l'offre de services auprès des habitants, notamment auprès de ceux qui connaissent des situations difficiles. Enfin, le dernier axe engagé dès 2011 concernera la réalisation d'une nouvelle salle de quartier, sur le site de l'Ecole Jean Zay.



3. Les politiques sociales et la Culture

A. La politique sociale et le soutien au CCAS

Les indicateurs économiques et sociaux dont nous disposons ne traduisent pas une amélioration de la situation individuelle de beaucoup de nos concitoyens. Au contraire, la précarité et le sentiment d'injustice sociale sont grandissants. Notre responsabilité en est d'autant renforcée. **En 2011, la Ville fait le choix d'une augmentation de sa subvention au CCAS**, alors que dans le même temps ses crédits d'exploitation diminueront. C'est la traduction d'une volonté politique forte, alors que, dans le même temps, le CCAS (comme



la Ville) aura multiplié les efforts de gestion interne pour optimiser ses moyens, tout en se mobilisant sur les appels à projets nationaux, pour continuer à appeler des crédits lui permettant de continuer à innover. En 2011, la subvention inscrite au budget primitif s'établit à 9,5 M€ (+ 1,5 %).

En 2011, l'intervention du CCAS reste orientée autour de trois grands domaines d'intervention : la solidarité, l'autonomie et le handicap.

Dans le domaine de la solidarité, le CCAS est d'abord mobilisé sur l'urgence sociale. Il s'agira de consolider le service public de l'hébergement d'urgence, notamment via la fonction SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). 2011 verra aussi l'aboutissement du projet de nouvelle résidence sociale pour remplacer le Forum, avec un début de construction prévu en 2013.

Dans la continuité du travail mené en 2010, la priorité sera donnée aussi à l'accès à l'alimentation des publics défavorisés. L'ouverture des nouveaux locaux de la Boutique Jeanne Antide est prévue pour la mi-2011. Après l'ouverture du nouveau service Lits Halte Soins Santé, le CCAS continuera à se mobiliser autour d'un projet santé-social global.

L'insertion constitue un autre aspect de notre mobilisation. Dans un contexte de crise, le CCAS continuera à diversifier son dispositif d'aides financières. Le recours au micro-crédit social sera renforcé. Au-delà de ces aides, la priorité est d'aider à préparer le retour à l'emploi. Le CCAS travaille avec le Département à la mise en œuvre du Pacte Territorial d'Insertion et du RSA. Il s'agit aussi de mettre l'accent sur la précarité énergétique et d'une façon générale de poursuivre le rapprochement entre les dispositifs de la Ville et ceux du CCAS.

Au titre de l'autonomie, l'objectif est d'accompagner le vieillissement et de faire face au grand âge.

2011 verra la réorganisation du système d'aide à domicile, dans un double souci d'amélioration du service rendu et des conditions de travail des personnels. Alors que le débat sur le Cinquième Risque semble enfin lancé, nous resterons très vigilants face aux risques de désengagements qui peuvent peser sur les structures et les services gérés par le CCAS. Nous continuerons également à démultiplier notre action en nous appuyant sur la Maison des Seniors et à travailler à l'amélioration des conditions d'accueil dans les Logements-Foyers. Nous poursuivrons le programme pluriannuel de rénovation en 2011 et les démarches entreprises pour faire connaître ces établissements.

Enfin, la Ville et le CCAS maintiendront leur investissement en direction du très grand âge, avec les structures associatives notamment. De nouvelles pistes d'actions seront expérimentées, en s'appuyant sur le plan national Alzheimer.

Dans le domaine du handicap, nous continuerons à développer le Centre des Handicapés au Travail. Nous nous orientons vers un changement de structure du CHAT, pour permettre de pérenniser les politiques qui y ont été menées, sans distendre le lien avec la Ville et le CCAS. L'évolution devrait conduire à la création d'un nouvel établissement public municipal.

La politique de mise en accessibilité se poursuit également. La Ville y est fortement impliquée et une ligne budgétaire spécifique a été créée en 2010. Elle est reconduite en 2011. Ce travail se fait sur la base de l'audit réalisé au niveau de l'Agglomération. Une réflexion spécifique sur la question du logement sera conduite en 2011, dans le prolongement des réflexions conduites en 2010 à l'occasion du Forum du Handicap. Plus largement, le souci du handicap reste présent dans l'ensemble de nos politiques pour que l'autre ne soit plus perçu comme quelqu'un de différent mais comme une personne à part entière.

B. Les politiques culturelles

En 2010, le Conseil Municipal a approuvé un schéma pluriannuel d'orientation pour la culture. Ce sont 32 propositions qui ont été retenues pour rassembler, dynamiser et élargir la culture à Besançon. En 2011, nous nous donnons les moyens de mettre en œuvre cette ambition, au travers de trois grands axes : créer et diffuser, conserver et transmettre, élargir et promouvoir.



Concernant le premier axe, nous réaffirmons d'abord **notre soutien aux musiques actuelles**. En 2011, la Ville livre **La Rodia**, avec un bâtiment qui aura coûté près de 7 M€. Nous avons aussi mis en place la structure nécessaire à la gestion de cet équipement. L'ambition que nous avons est forte. C'est toute une politique en direction des créateurs et du public qui se met en place. Au budget 2011, la subvention à La Rodia est prévue pour 560 K€ (hors dotation en investissement).

La Ville poursuit aussi son partenariat avec le Festival de Musiques et la montée en charge du **nouvel Orchestre Besançon Montbéliard Franche-Comté**. Là aussi, la dynamique initiée commence à porter ses fruits, avec un nouveau Chef, un nouveau projet et un rayonnement élargi. Notre objectif est d'accroître le périmètre de l'Orchestre et de continuer à renforcer les synergies avec des structures, comme le Théâtre Musical Ledoux. En 2011, la réflexion sur le rapprochement des scènes se poursuit pour permettre de démultiplier les synergies et de mieux partager les talents. Cette logique est aussi celle qui nous amène à soutenir la création dans le domaine du spectacle vivant et à **ouvrir la Fabrique Culturelle en 2011**. La Ville a travaillé en 2010 avec la SAIEMB à la réalisation des travaux nécessaires dans les locaux de l'ancienne usine Supérieur sur le site des Prés de Vaux. L'installation des compagnies est programmée dès le début de cette année à proximité directe de la SMAC et de la Cité des Arts.

Dans le domaine de l'art plastique, la Ville est engagée dans le processus qui conduira à la mise en place de **la transformation de l'ERBA** en Etablissement Public de Coopération Culturelle à la mi-2011. La reconnaissance par l'Etat du niveau d'excellence de l'Ecole et le travail fait pour son rayonnement constituent un atout pour la Ville et l'Agglomération. En 2011, nous reconduisons le dispositif du Fonds d'Embellissement Urbain avec l'objectif de revoir ses modalités d'intervention dans le courant de l'année.

Cela rejoint le thème du deuxième axe du schéma qui concerne la conservation et la transmission.

La Ville est engagée dans le projet **de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** pour lequel une ligne budgétaire de 10 M€ est prévue au PPI. Cette opération devrait démarrer en 2011 avec le traitement des collections des Musées. L'objectif est d'acquérir un nouveau lieu permettant de regrouper des stockages aujourd'hui épars sur différents sites, de rationaliser les coûts et de renforcer les conditions de sécurité.

S'agissant des collections, la Ville s'inscrit aussi dans le projet développé par le nouvel établissement public mis en place sur **le site de la Citadelle**. En additionnant moyens nouveaux et redéploiements de crédits, la Ville lui apporte au budget 2011 une subvention de fonctionnement de 3,3 M€ et une aide en investissement de 254 K€. Il s'agit là d'un projet dont la dimension dépasse le seul aspect culturel, pour s'inscrire dans un projet touristique, économique et patrimonial plus global.

Le service municipal d'Archéologie Préventive devrait achever ses recrutements en 2011 et être totalement opérationnel sur les grands chantiers de la ZAC Pasteur et du Tramway. La Ville poursuit en 2011 l'ensemble des **chantiers de réhabilitation du patrimoine** ouverts depuis plusieurs années. La réhabilitation du patrimoine fortifié Vauban mobilise 1,2 M€ au budget primitif. La Ville prévoit aussi 1,4 M€ de participation pour le projet de la Cité des Arts et de la Culture, porté par le Grand Besançon et par la Région. Nous sommes directement associés au projet du Conservatoire à Rayonnement Régional. 2011 devrait également voir la formalisation du projet de Maison Victor Hugo. Nous continuons également à travailler sur l'ambitieux projet de plateforme botanique et de culture scientifique.

Enfin, le dernier axe de notre action concerne la promotion des politiques culturelles. En 2011, nous confirmons les moyens inscrits en 2010.

4. L'énergie, l'environnement et la qualité de la vie

A. L'énergie et l'environnement

L'engagement de la Ville en faveur d'une logique de développement durable est constant et transversal. **Le déploiement du nouvel Agenda 21 en 2011** en sera une nouvelle fois la traduction concrète. La dimension de maîtrise de l'énergie y sera particulièrement présente au travers du **Plan Climat Energie Territorial**. Pour la Ville, c'est la suite de notre engagement concrétisé par la signature de la Convention Européenne des Maires et l'acceptation de l'objectif des 3 x 20. C'est aussi une tradition à Besançon que nous poursuivons avec l'objectif de continuer à rester exemplaire.

En 2010, nous avons expérimenté un nouveau dispositif : la mise en place d'un emprunt spécifique Economie d'Énergie qui a permis d'accélérer le programme de renouvellement des lanternes de l'éclairage public. L'opération a été un succès. 1 M€ a été mobilisé et a permis de renouveler plus de 2 000 dispositifs d'éclairage, dont la suppression de plus de 1 100 lampes à vapeur de mercure. 38 régulateurs de puissance auront également été installés. Le système prévoit que ce seront les économies d'énergie induites (estimées à 65 K€ par an) qui financeront le remboursement de l'emprunt. Il s'agit donc d'une opération gagnant/gagnant.



En 2011, nous étendrons cette expérimentation en portant à 1,8 M€ l'autorisation d'emprunt spécifique (comprise dans l'enveloppe annuelle inscrite en recette de la section d'investissement du budget principal). Sur ce total, 0,5 M€ seront affectés à la poursuite du programme de renouvellement des lanternes. Le solde permettra d'élargir notre intervention. Il s'agira de tester ce mode de financement pour la réalisation de travaux d'isolation des bâtiments municipaux, en couplant ce dispositif avec **l'installation de panneaux photovoltaïques**. Les études techniques ont démarré fin 2010 et devraient permettre d'arrêter le choix de 3 ou 4 sites en 2011. Toutefois, la rentabilité du dispositif est aujourd'hui fragilisée par les décisions du Gouvernement qui remettent en cause les conditions du rachat de l'électricité produite. Une certaine visibilité et un engagement de longue durée sont nécessaires pour permettre de garantir a minima la neutralité du dispositif.

Pour la Ville, c'est un choix politique d'anticiper, puis d'accompagner une série d'obligations discutées **dans le cadre du Grenelle de l'Environnement**. Mais, dans ce domaine comme dans d'autres, il est important que les règles du jeu soient claires et stabilisées et que des solutions incitatives existent. Pour l'ensemble des organismes publics, les obligations de mise aux normes vont se chiffrer en centaines de millions d'euros. Et l'exemplarité des collectivités publiques ne saurait être découragée.

Au-delà de ces opérations exceptionnelles, la Ville poursuit ses investissements de **renouvellement des systèmes de chauffage**, de modernisation des dispositifs et de création de chaufferies bois. L'enveloppe annuelle consacrée aux énergies renouvelables est reconduite en 2011 à hauteur de plus de 0,4 M€. Quant au budget consacré aux travaux réalisés par la Direction de la Maitrise de l'Énergie, il est estimé à 950 K€.

2011 nous amènera à prendre des décisions techniques importantes concernant le réseau de chaleur de Planoise/Hauts du Chazal et la création d'une nouvelle chaufferie. Nous réfléchissons aussi tout particulièrement aux choix énergétiques à promouvoir dans les futurs écoquartiers.

Enfin, la Ville continue également à porter une attention particulière à son **patrimoine environnemental et écologique**. Nous poursuivons le programme pluriannuel de valorisation des collines. L'aménagement des jardins familiaux se poursuit. Nous travaillons aussi avec le Grand Besançon pour que la qualité des espaces publics au sein et aux abords du projet Tramway soit complètement prise en compte. Nous reconduisons en 2011 le montant des enveloppes annuelles consacrées aux parcs et jardins, au centre-ville et dans les quartiers. Les crédits spécifiques des espaces verts sont fixés à 700 K€. Enfin nous continuerons à travailler sur l'aménagement du Parc Urbain de Planoise.

L'année 2011 verra aussi se poursuivre les investissements de la Ville dans le domaine de **l'Eau et de l'Assainissement**. Globalement, la progression des investissements sera sensible. Le détail des projets prévus est exposé dans la cinquième partie de ce rapport, consacrée au commentaire des budgets annexes. La priorité est donnée à la sécurisation et à la diversification de la ressource en eau et à la réduction des rejets polluants dans le milieu récepteur.

B. Le service public municipal et la qualité de la vie

Les crédits de tranches annuelles nécessaires à l'entretien et à la modernisation du patrimoine municipal, tous secteurs confondus, sont reconduits à hauteur de 12 M€. C'est un effort significatif qui touche l'ensemble des interventions de la Ville.

La Ville reste fortement impliquée dans **le domaine de l'Education et de la Petite Enfance**. Nous poursuivons le programme pluriannuel de travaux dans les différents bâtiments. L'extension de l'Ecole Champrond devrait être suspendue en 2011 si se confirme la suppression de classes annoncée par les services de l'Etat. Comme la plupart des communes concernées, notre désapprobation est évidemment totale. Pour ce qui concerne l'Education, la priorité sera donnée en 2011 à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants dans les restaurants scolaires. Un effort budgétaire est prévu pour accroître les crédits qui permettront d'améliorer le taux d'encadrement.

Pour ce qui est de la Petite Enfance, nous continuerons à mettre l'accent sur l'élargissement de l'offre, dans les meilleures conditions pour les enfants et les personnels.

2011 devrait voir la redéfinition des conditions d'intervention de l'Etat au titre de **la politique de la Ville**, si on en croit les déclarations de ses représentants. De reconductions en reconductions, beaucoup de retard a été pris. Nous souhaitons fortement une clarification des règles du jeu, sans qu'il soit question de cautionner d'éventuels nouveaux désengagements, au nom de la rigueur budgétaire.

La Ville pour sa part assume ses engagements. Nous reconduisons en 2011 les moyens consacrés à **nos interventions dans les quartiers** et au fonctionnement des structures municipales et associatives. Une série de conventions seront renouvelées. Cependant, il nous faut fortement attirer l'attention sur la fragilisation croissante des opérateurs locaux. Si la Ville reste bien sûr présente, d'autres financements diminuent sensiblement. Ainsi, la baisse amorcée des aides de l'Etat affaiblit considérablement les associations, jusqu'à remettre en cause leurs propres équilibres. La Ville assumera ses engagements, mais ne pourra pas systématiquement se substituer aux pertes de financements.



A. L'évolution des dotations de l'Etat

L'article 7 de la loi de programmation des Finances Publiques pour la période 2011-2014 confirme le gel des concours financiers aux collectivités sur les 4 ans de programmation. Seuls le FCTVA et les dotations de compensation de la réforme de la TP ne sont pas concernés par cette stabilisation. La loi de finances 2011 précise que l'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités locales en 2011 suivra la règle «zéro volume». Il n'y a donc plus aucun rapport entre l'évolution de ces sommes et leur justification (ce sont dans tous les cas la contrepartie d'anciens impôts réformés par l'Etat). **C'est l'illustration de la réduction de l'autonomie fiscale et budgétaire des Régions, des Départements, des Intercommunalités et des Communes.** Et pour obtenir ce résultat, compte tenu des règles d'indexation, un certain nombre de dotations vont baisser.

Le concours financier le plus important de l'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) était indexé en 2010 sur un indice égal à la moitié de l'inflation prévisionnelle (+ 0,6 %). **La loi de finances 2011 met un terme à toute indexation.** Désormais, l'enveloppe de la DGF sera fixée par le législateur chaque année, en fonction des contraintes du budget de l'Etat et sans réelle visibilité pour les collectivités. On peut noter qu'en 2011, le FCTVA et les produits des amendes de police et des radars automatiques ne sont plus inclus dans l'enveloppe normée. Mais cette décision paraît très largement dictée par des considérations d'intérêt financier.

Dans ces conditions, la ventilation des dotations de l'Etat s'apparente très largement à un jeu de redistribution. L'Etat a annoncé un renforcement de la péréquation. En l'absence de toute indexation de la DGF, **un effort financier a été demandé à toutes les collectivités pour dégager les sommes nécessaires.** On peut évoquer :

→ La mise en place d'abondements exceptionnels :

L'article 51 de la loi de finances prévoit la mise en place d'un abondement exceptionnel affecté à hauteur de 115 M€. Ce dernier est rendu possible par la baisse de la dotation de compensation pour perte de bases de TP, qui est passée de 184 M€ en 2010 à 35 M€ en 2011. Par ailleurs, l'article 56 met en place un prélèvement de 12 M€ sur le Fonds d'Aide pour le relogement d'urgence. Au total l'abondement de DGF est de 127 M€.

→ La baisse de 7,43 % des variables d'ajustement de l'enveloppe normée :

Le périmètre des variables d'ajustement reste constitué de la DCTP des communes et des EPCI (plafonnement du taux de 1983, réduction de la fraction imposable des salaires, abattement général de 16 % des bases), de la compensation relative aux exonérations de TP pour réduction de la part recettes des BNC (Bénéfices Non Commerciaux) du secteur communal, des compensations fiscales de TP et de foncier bâti relatives à certains zonages communaux, des dotations départementales et régionales pour perte de compensations d'exonérations. La réduction de plus de 7 % de ces variables d'ajustement permet de réaffecter 31,6 M€ à la DGF, après validation de l'amendement CARREZ.

→ La fin de l'indexation des dotations de base et de superficie de la dotation forfaitaire des communes :

L'article 177 de la loi de finances met fin aux modalités d'indexation de la dotation de base et de superficie. Jusqu'à présent les membres du Comité des Finances Locales pouvaient fixer le taux de croissance de cette dotation jusqu'à 75 % du taux de progression de la DGF nationale. Compte tenu du gel de la DGF et de l'abandon de cette disposition, les communes qui verront leur dotation croître seront désormais celles qui connaîtront une progression de leur nombre d'habitants. Dans le cas inverse, la dotation baissera.

→ Le gel de la part «compensations fiscales» des communes et de la dotation de compensation des EPCI :

En 2011, la part des compensations fiscales de la dotation forfaitaire pour les communes est identique aux montants perçus au titre de 2010.

→ **La baisse modulée de la part «garantie» de la dotation forfaitaire des communes :**

En 2010, comme en 2009, toutes les communes qui bénéficiaient d'une part «garantie» ont vu leur dotation diminuer de 2 % par rapport au montant perçu en 2009. Cette mesure avait permis de dégager 104 M€. En 2011, un dispositif identique est prévu pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal par habitant moyen national. Les attributions de la part «garantie» seront ainsi diminuées de 130 M€. La baisse ne pourra pas dépasser 6 % de la part «garantie» perçue en 2010. Pour les autres communes, cette composante de la DGF est gelée.

→ **La fin de l'indexation des attributions moyennes par habitant des différentes catégories d'EPCI :**

L'ensemble de ces mesures a pour seul objectif de dégager des ressources nécessaires pour abonder la DSUCS, la DSR et la DDU. Concernant la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) dont bénéficie la Ville (et qui lui a permis d'être proportionnellement moins touchée que d'autres communes par la baisse des dotations), l'article 178 prévoit un accroissement de 77 M€ permettant une progression de l'enveloppe nationale de 6,2 %. Le dispositif mis en place en 2009 et 2010 est renouvelé : reconduction de l'attribution de 2010 aux communes éligibles et différentiel de progression variable selon le positionnement communal.

L'article 125 de la loi de finances 2011 prévoit qu'à compter de 2012, sera créé un Fonds National de Péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales. Son objectif de ressources est fixé en 2015 à 2 % des recettes fiscales des communes et EPCI, après une montée en charge progressive. Il bénéficiera d'un prélèvement sur les recettes des communes et des EPCI, dont le potentiel financier par habitant sera supérieur à une fois et demi le potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes et des EPCI. Il s'agit ni plus ni moins, comme ce qui est prévu pour les Régions et les Départements de répartir la pénurie.

Les critères de calcul de potentiel financier seront revus et la Ville y sera particulièrement attentive, compte tenu des enjeux budgétaires importants qui sont en cause. Néanmoins, on peut très sérieusement s'interroger sur le sens à donner à une forme de péréquation horizontale imposée sans moyens supplémentaires et sans perspectives. La solidarité locale se retrouve à pallier une fois de plus au défaut de solidarité nationale.

B. Les autres dispositions de la loi de finances avec impact local

La loi de finances intègre un certain nombre de dispositions relatives **aux suites de la réforme de la TP** et qui concernent prioritairement l'Agglomération. Ces éléments qui auraient dû donner lieu à un débat de fonds avec les collectivités en juin 2010 (clause de revoyure) ont été en fait annoncés, corrigés, revus, discutés tout au long de l'élaboration de la loi de finances, dans une certaine confusion. Elles sont rappelées ci-après pour mémoire :

- Modification de la détermination de la cotisation minimale de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
- Territorialisation de la CVAE (nouveau mode de calcul).
- Modification des règles relatives aux Impositions Forfaitaires de Réseaux (IFR).
- Précisions sur les modalités de calcul des dotations de compensation.
- Abattements de Taxe d'Habitation :

L'article 108 de la loi de finances prévoit une modulation différente des taux d'abattements. Pour ce qui concerne les abattements obligatoires pour charge de famille, l'abattement général à la base et l'abattement spécial à la base, il est désormais possible de retenir des niveaux différents de 5, 10 ou 15 %. Par ailleurs, la loi de finances intègre le dispositif de «neutralisation» des corrections des abattements de TH suite au transfert de la TH au «bloc communal». Il faut rappeler que cette «neutralisation» n'est pas

totale, en cas d'adoption par l'EPCI d'une politique communautaire harmonisée. C'est le cas pour le Grand Besançon.

On peut également citer deux autres dispositions :

→ Le report au 30 avril 2011 de la date limite de vote des taux et des budgets (c'est une incidence indirecte de la réforme de la TP).

→ La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : le coefficient de revalorisation est fixé à 1,02.

C. La loi de finances rectificative pour 2010 du 21/12/10

La loi de finances rectificative pour 2010 a été validée par le Conseil Constitutionnel le 28 décembre dernier.

Le collectif budgétaire prévoit notamment : la mise en place d'un fonds exceptionnel de soutien aux Départements en difficulté (mais doté de seulement 150 M€, très en-deçà des demandes présentées par les associations d'élus), une réforme de la fiscalité de l'urbanisme, le financement du Grand Paris et le lancement à titre expérimental d'une **révision des valeurs locatives des locaux commerciaux**.

L'article 34 précise en effet que les résultats de la révision seront pris en compte **pour l'établissement des bases de l'année 2014, après une expérimentation en 2011 sur cinq Départements** (Hérault, Bas-Rhin, Pas-de-Calais, Paris et Haute-Vienne). Le texte prévoit que cette révision s'opère à produit constant pour les collectivités locales. Deux étapes sont prévues : une révision initiale à partir du constat des situations actuelles et un dispositif de mise à jour permanente des évaluations permettant de prendre en compte les évolutions du marché au fur et à mesure. Les Députés ont renforcé la participation des Commissions Communales des Impôts Directs au travail d'évaluation, en concertation avec la Commission Départementale des valeurs locatives des locaux professionnels. Il est prévu que le Gouvernement présente au Parlement **avant le 30 septembre 2011** un rapport évaluant les conséquences de cette réforme (notamment pour les contribuables, les Collectivités, les Intercommunalités et l'Etat). Au vu des conséquences, un système de lissage pourra être envisagé.

Il s'agit là d'un chantier important, souvent annoncé et dont la mise en œuvre a pris plus de 30 ans de retard. Nous serons très vigilants sur ce dossier et sur ses conséquences locales, dans un souci d'équité et de justice fiscale, mais aussi de préservation de nos marges de manœuvre.

2. La stratégie de construction du Budget 2011

A. La stratégie pluriannuelle

La stratégie suivie par la Ville a été rappelée lors des Orientations Budgétaires. Elle est constante depuis 2008 et se veut lisible, autant que simple à expliciter. Elle vise à piloter le budget, en préservant nos marges de manœuvre et en dégagant les moyens nécessaires au financement des programmes d'investissement, indispensables au développement de la Ville et de l'Agglomération, ainsi qu'aux entreprises locales. Elle s'inscrit évidemment dans **une logique pluriannuelle**, puisqu'elle s'appuie sur une prospective budgétaire en investissement et en fonctionnement. C'est un outil indispensable, puisque nos projets et nos engagements s'inscrivent dans la durée. Nous l'avons évoqué en janvier et nous verrons que c'est d'ailleurs une des caractéristiques du BP 2011.

L'actualisation de la prospective budgétaire fin 2010 a porté notamment sur les hypothèses de recettes. Nous avons intégré les données issues de la loi de finances et les perspectives probables d'évolution des dotations de l'Etat. Nous avons travaillé en liaison étroite avec le Grand Besançon pour échanger sur les approches techniques et sur les stratégies de chacune de nos structures.

Le budget 2011 est construit sur cette base et doit être replacé dans le cadre dont une approche estimative figurait en annexe du rapport d'Orientations Budgétaires.

Il faut rappeler que nous nous appuyons principalement sur la maîtrise de deux indicateurs : l'épargne brute qui mesure notre capacité d'autofinancement **et la capacité de désendettement**, indicateur reconnu pour apprécier le calibrage entre niveau d'endettement et capacité à rembourser la dette. Nous nous sommes fixés deux valeurs limites en CA prévisionnels : maintenir l'épargne brute à un niveau supérieur à 20 M€/an sur le budget principal et plafonner la capacité de désendettement à 8 ans au terme des 5 ans de la période de simulation.

Nous avons tenu ces deux objectifs depuis le début du mandat. Sur les trois dernières années, l'épargne brute (qui ne diffère de la capacité d'autofinancement calculée par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques que par les cessions) a varié entre 23,7 M€ et 25,3 M€. Quant à la capacité de désendettement réalisée sur le budget principal, elle s'est inscrite entre une valeur de 4,09 années et une valeur de 4,27 années.

On peut souligner que sur ces deux ratios la Ville fait plutôt mieux que la moyenne des collectivités de taille comparable. Les données suivantes sont issues de la base de données SFL (plus rapidement disponibles que les comptes administratifs communiqués par le MINEFI). L'échantillon est constitué de 33 villes de métropole et de 31 EPCI de 100 à 300 000 habitants.

Pour ce qui concerne l'épargne brute, la Ville se situe au-dessus de la moyenne en taux d'épargne et en épargne brute ramenée au nombre d'habitants.

Taux d'épargne

En %	2002-2007	2008	2009	2010
Besançon échantillon	18,8	17,1	15,6	16,3
Moyenne échantillon	15,5	14	14,3	Non disponible
Besançon + EPCI	17,2	16,1	15	
Moyenne échantillon	13,5	11,9	12,5	Non disponible

Epargne brute en €/h

En €/h	2002-2007	2008	2009	2010
Besançon	235	226	211	224
Moyenne échantillon	195	188	191	Non disponible
Besançon + EPCI	279	277	270	
Moyenne échantillon	266	249	265	Non disponible

Ces résultats confirment les tendances mises en évidence dans l'étude des services de l'Etat sur la période 2007-2009. Dans un contexte de fragilisation des équilibres financiers, la Ville reste **mieux positionnée que la tendance générale dessinée par l'échantillon.**

Ces comparaisons sont également positives en terme d'endettement en raison d'un encours plus faible que la moyenne. C'est vrai si on raisonne en termes de capacité de désendettement, mais aussi en rapportant l'encours de dette aux Recettes Réelles de Fonctionnement.

Encours de dette/RRF

	2002-2007	2008	2009	2010
Besançon	0,70	0,62	0,62	0,62
Moyenne échantillon	0,78	0,76	0,76	Non disponible
Besançon + EPCI	0,60	0,56	0,56	
Moyenne échantillon	0,73	0,74	0,74	Non disponible

Ces éléments permettent d'établir des ordres de grandeur et de mettre en évidence des tendances. Il faut en effet rappeler sur le plan méthodologique les limites de l'exercice de comparaison.

Comme indiqué dans le rapport d'Orientations Budgétaires, l'actualisation de la prospective sur les 5 années à venir a fixé comme valeurs limites en 2014 : une épargne brute à 20,6 M€ et une capacité de désendettement à 7,2 ans.

B. Les choix budgétaires de 2011

Par rapport au budget 2010, un certain nombre de précautions de lecture sont à signaler. Elles sont détaillées dans la suite du rapport (à compter de la troisième partie).

D'un exercice sur l'autre, les périmètres ne sont pas constants. Des retraitements sont donc nécessaires pour apprécier de façon pertinente les principales évolutions. Cela tient à plusieurs facteurs, dont notamment la création des régies autonomes de La Rodia et de la Citadelle - Patrimoine mondial. La première dispose d'un budget de l'ordre de 1,2 M€ et la seconde de 5,5 M€. La Ville leur apporte une subvention de fonctionnement et une subvention d'équipement mais un certain nombre de mouvements croisés interviennent (mises à disposition de personnel, refacturations, etc.). Ils permettent de mesurer pleinement dans le budget de ces structures les moyens mis en œuvre, en respectant les principes de non compensation de la comptabilité publique. Mais, non neutralisés, les mouvements entre le budget principal et les établissements publics majorent indûment les prévisions budgétaires 2011 pour la Ville.

S'agissant de la section de fonctionnement du budget principal, les consignes fixées pour la préparation du BP 2011 ont été les suivantes :

- optimisation des recettes,
- respect des engagements de la Ville en dépenses, s'agissant notamment des subventions contractualisées,
- évolution du soutien de la Ville au CCAS au moins à hauteur de l'inflation prévisionnelle,
- encadrement de l'évolution des dépenses de personnel de la Ville,
- réduction des crédits d'exploitation des services avec l'objectif de ne pas pénaliser la qualité du service rendu. Il a donc été demandé à tous les Adjointes et à tous les services de se réinterroger sur les modes de gestion pratiqués pour dégager des économies supplémentaires et optimiser leurs dotations budgétaires.

Ce cadrage a été tenu. La Ville a ainsi construit un budget rigoureux. Malgré le ralentissement d'un certain nombre de recettes, les efforts réalisés permettent de faire face à l'augmentation des frais financiers (+ 0,3 M€ dans un contexte de reprise des taux d'intérêt), à l'accroissement de nos dépenses contraintes, comme pour les ménages (indexation des contrats, coût de l'énergie malgré la baisse de nos consommations et la politique de maîtrise énergétique par exemple) et de dégager les moyens nécessaires pour La Rodia et la Citadelle. **Sur près de 20 M€ de crédits d'exploitation, l'évolution est de - 5,5 % sans retraitement et de - 3,6 % après retraitement.** C'est un effort très significatif, dont l'objectif était clairement de limiter au maximum la hausse fiscale en 2011.

L'évolution de la masse salariale est inférieure à + 2 % (+ 1,7 % après retraitement). Sur ce dernier point également, la Ville fait mieux que l'Etat en Loi de finances. Mais cet effort atteint ses limites, des limites matérielles, des limites organisationnelles et des limites budgétaires.

Au-delà de la feuille de route que nous nous sommes fixée jusqu'à la fin du mandat, réduire encore ces moyens sans impact sur le service public municipal n'est pas envisageable.

En investissement, la référence pour le budget principal est le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) que nous avons actualisé en janvier dernier. Nous avons reconduit le montant des tranches annuelles (12 M€) votées au BP 2010. Les opérations individualisées qui sont proposées pour l'année à venir sont celles programmées sur l'exercice. Elles sont détaillées dans la suite du rapport. La Ville confirme donc au BP 2011 **la priorité donnée à l'investissement**. C'est un choix politique et une volonté forte de l'équipe municipale. A périmètre constant, le volume de dépenses d'équipement de 2010 (42,3 M€) est légèrement dépassé (42,5 M€). En fait, les dépenses d'équipement sont prévues pour 45,9 M€. Mais ce total comporte deux inscriptions à caractère exceptionnel :

- une somme de 1,8 M€ en recettes et en dépenses portant sur la vente de locaux et le versement d'une subvention d'équilibre à la sedD au titre du 6 rue de la Madeleine (l'opération est budgétairement équilibrée),

- une somme de 1,6 M€ pour l'acquisition à l'Etat de l'ancien immeuble de la Direction Régionale Jeunesse et Sports, dans le cadre d'une opération de rationalisation des occupations du patrimoine municipal.

Cet accroissement de l'investissement de 3,4 M€ n'est financé que par une augmentation de 1 M€ de l'autorisation d'emprunt. C'est un niveau raisonnable et conforme à nos objectifs. Il n'est en effet pas anormal que des investissements dont la durée d'amortissement peut être supérieure à deux générations soient financés par emprunt, donc que la charge ne pèse pas intégralement sur le contribuable d'aujourd'hui. Pour éviter la fuite en avant, le recours à l'emprunt doit être maîtrisé. C'est notre stratégie. La Ville étant aujourd'hui engagée dans des programmes d'investissements significatifs, le recours à l'emprunt devrait augmenter progressivement dans les années à venir (mais dans le cadre que nous avons retenu).

Le complément de financement au budget primitif est apporté notamment par un accroissement des prévisions de cessions. Nous inscrivons une prévision budgétaire de 2,9 M€ de recettes (mais comprenant pour 1,8 M€ l'opération du 6 rue de la Madeleine, équilibrée en dépense).

Le dernier objectif que nous nous sommes fixé pour construire le BP 2011 est de stabiliser en euros constants notre autofinancement d'un exercice sur l'autre. C'est indispensable pour simplement maintenir nos marges de manœuvre et pour respecter les orientations du mandat, sans avoir à réduire l'investissement (donc l'emploi pour les entreprises locales aujourd'hui et demain) et/ou le service rendu aux Bisontins.

Nous avons choisi le strict minimum et une augmentation de l'épargne brute sans retraitement proche de 1,5 %, c'est-à-dire de l'inflation.

Dans ces conditions, l'évolution des taux des taxes locales communales n'est pas évitable.

C. Les choix fiscaux pour 2011

Nous l'avons redit lors du débat d'Orientations Budgétaires : nous ne partageons pas les choix fiscaux du Gouvernement et notamment l'idéologie du «Toujours moins d'impôt». Depuis 2007, l'Etat s'est privé de 15 milliards d'euros de marge de manœuvre par an, ce qui a eu pour effet mécanique d'accroître les déficits publics, sans que (malheureusement) l'effet sur le redressement économique et sur l'emploi soit visible. En revanche, les inégalités sociales se sont accrues, la solidarité nationale y compris entre les territoires s'est effritée. Et cela justifie a minima notre profond scepticisme sur la politique suivie.

Elle a pour effet pervers, à défaut de régler les problèmes, d'en déplacer les effets sur les acteurs de terrain et sur les collectivités de proximité. Quel choix avons-nous quand nous avons actionné tous les leviers, quand la réforme de la TP a pour effet de reporter de la charge fiscale des entreprises sur les ménages, alors que les impôts locaux ne prennent pas en compte les niveaux de revenu ?

Cela ne veut pas dire que nous soyons sur la position caricaturale du «Toujours plus d'impôts». Nous sommes pour une participation juste aux charges publiques, répartie en fonction des capacités contributives de tous les contribuables. Ce n'est pas très original puisque c'est écrit presque en ces termes dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui est un texte fondateur de la République. Or, force est de constater que nous en sommes très loin. Et comme gestionnaires locaux, nous sommes obligés d'assumer un système injuste où seulement près de 40 % de nos concitoyens payent la taxe d'habitation à taux plein. Les réformes récentes font que ce système est de plus en plus ressenti comme tel par la population. C'est pourquoi nous appelons de nos vœux une réelle réforme fiscale qui ne soit ni bricolages, ni arrangements entre amis.

Où se situe Besançon en termes d'imposition ? Certes, nous le reconnaissons (et l'étude de la Direction Régionale des Finances Publiques le dit), la pression fiscale de la Ville est plutôt plus élevée que la moyenne. Mais **parler impôt sans parler de la contrepartie de l'impôt n'a pas de signification. Et si on se limite à ce seul aspect, ce qui est vrai de la taxe d'habitation n'est pas vrai du foncier bâti et ce qui est vrai pour la Ville seule n'est pas vrai si on raisonne sur un périmètre consolidé Ville + EPCI** (donc en neutralisant notamment les effets des transferts de compétences avec l'intercommunalité).

Le tableau ci-après présente un classement des taux des taxes ménages du bloc communal pour un échantillon de 30 villes de métropole hors Ile de France (source : base de données SFL, taux classés par ordre décroissant).

	Taux TH 2010	Taux TFB 2010
Positionnement Besançon	9 ^{ème} /30	18 ^{ème} /30
Taux Ville + EPCI	22,28 %	25,14 %
Valeur minimale	16,90 %	16,21 %
Valeur maximale	33,55 %	38,10 %

Sur le même échantillon que celui présenté au paragraphe précédent, la comparaison du produit des taxes ménages (donc de l'impôt direct) rapporté à la population est également parlante. Elle permet de relativiser sérieusement le discours de «l'étouffement fiscal».

Produit des 4 taxes/population

En €/h	2002-2007	2008	2009	2010
Besançon	467	522	557	570
Moyenne échantillon	452	506	524	Non disponible
Besançon + EPCI	680	761	806	
Moyenne échantillon	781	860	896	Non disponible

En 2011, nous décidons d'augmenter la fiscalité communale. Ce n'est pas un choix de principe. C'est une nécessité, alors que les crédits d'exploitation baissent et que nous plafonnons nos dépenses. **C'est aussi un choix responsable et non démagogique. Nous en avons pesé les termes pour limiter au maximum l'évolution de la pression fiscale.**

Nous nous engageons à ce que cette hausse (équivalente pour la part communale à celle de 2010) soit une des dernières du mandat. Sauf circonstances imprévues ou bouleversement majeur du paysage institutionnel, notre objectif est de limiter au maximum les évolutions sur les années à venir. C'est un enjeu de pouvoir d'achat. Mais cela impliquera clairement une réflexion sur le niveau de service rendu par la Ville. **En tout état de cause, nous respecterons l'engagement pris auprès des Bisontines et des Bisontins de maîtriser la hausse des taux sur ce mandat, voire de faire mieux que sur le mandat précédent.**

Pour le budget 2011, nous proposons d'augmenter en moyenne les taux des taxes communales de + 1 %. L'évolution des taux sera précisément de + 0 % pour la taxe d'habitation et de + 2 % pour la taxe sur le foncier bâti.

Ce n'est pas un choix improvisé, ni une quelconque revanche après le vote de la réforme de la Taxe Professionnelle. Au contraire, **c'est un choix mûrement réfléchi dans un souci de justice fiscale. Pourquoi augmenter prioritairement le foncier bâti ?**

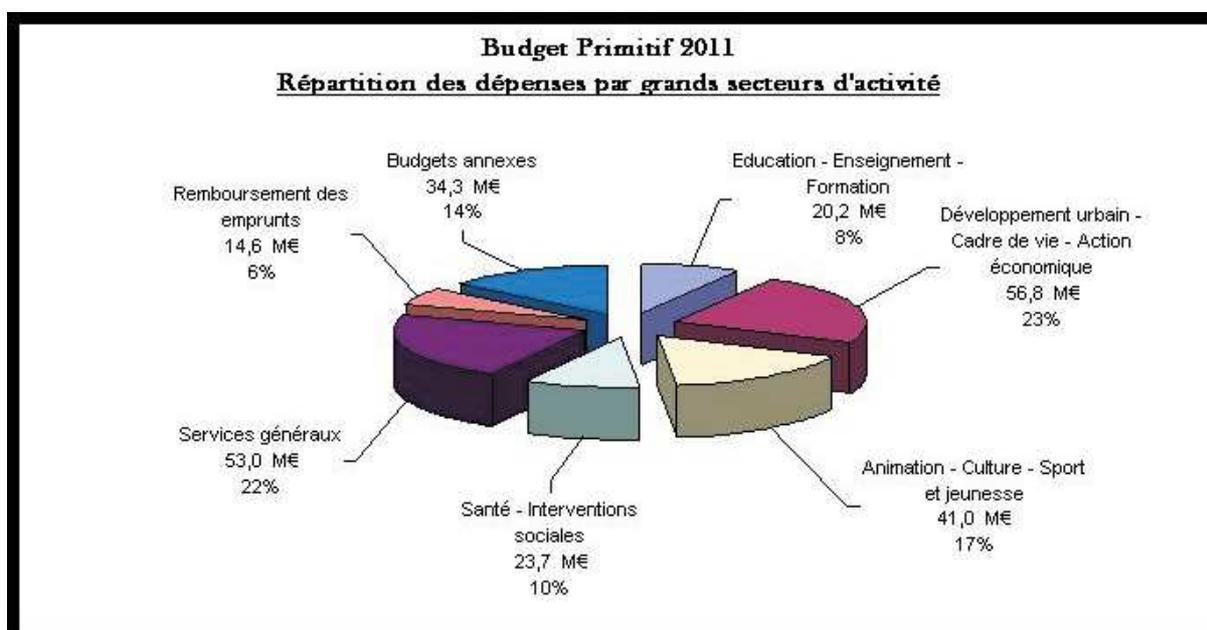
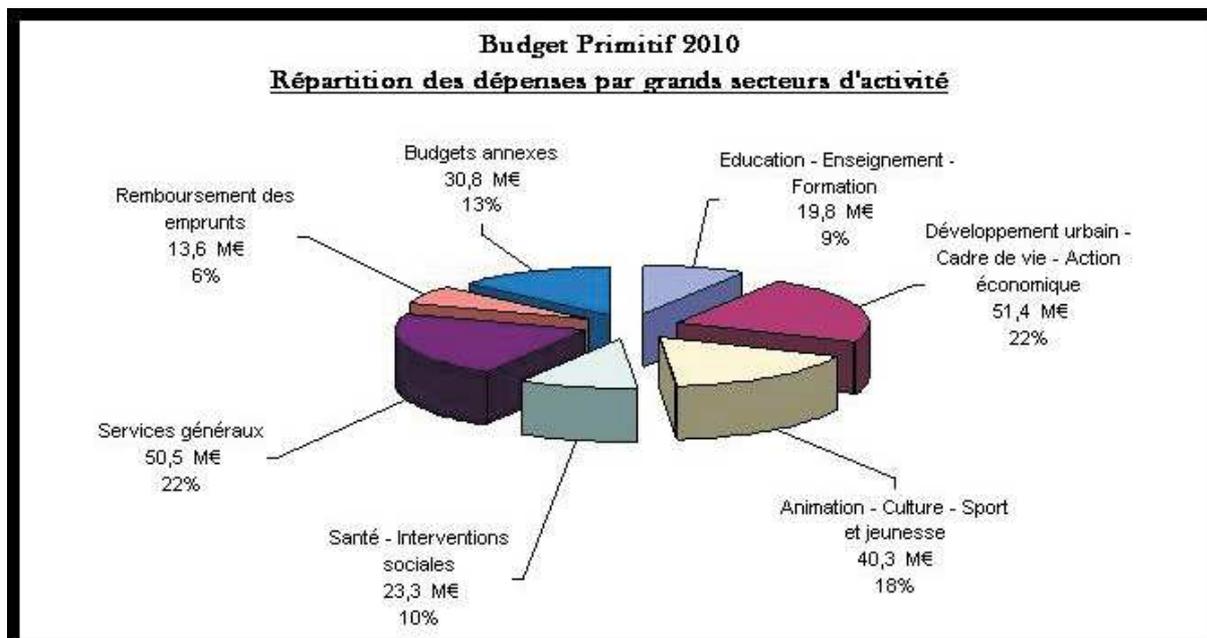
- En faisant ce choix, l'effort portera principalement sur les propriétaires, mais **pas uniquement sur les ménages.** Il sera partagé (modérément) par les entreprises (le foncier commercial représente 30 % des bases de foncier bâti). Mais ces dernières resteront largement bénéficiaires sur leur imposition totale de la réforme de la Taxe Professionnelle.

- **Ce choix permet aussi de ne pas faire porter l'effort sur les plus pauvres et les plus fragiles.** Il faut rappeler en effet que l'assiette de l'impôt local est la valeur locative et non le revenu. Aussi, du fait des décisions de l'Etat, un certain nombre de dégrèvements et d'exonérations existent. Tout n'est pas compensé à la Ville et les dégrèvements sont eux-mêmes plafonnés. Le choix de la Ville est d'utiliser les mécanismes mis en place par la représentation nationale pour mieux répartir la hausse fiscale. Il serait absurde de nous le reprocher.

- Les tableaux précédents montrent **qu'en matière de foncier bâti, Besançon pratique des taux moins élevés que ceux de la moyenne nationale.**

- **Enfin, le dernier argument est tout à fait important.** Du fait de la réforme de la Taxe professionnelle, non seulement les mécanismes de taux entre la Ville et l'Intercommunalité sont désormais liés, mais l'ex-part de Taxe d'Habitation départementale a été transférée au Grand Besançon. Et les mécanismes votés en loi de finances ne permettent pas une neutralisation complète de la reprise du système d'abattements par l'Agglomération. Le Conseil Communautaire ayant décidé le 15 novembre 2010 de mettre en place une politique communautaire uniforme, il y aura un effet mécanique induit de relèvement des cotisations de TH des contribuables bisontins et grand-bisontins, ici comme dans d'autres Intercommunalités. **Cet effet induit de la réforme explique aussi le choix de Besançon de ne pas augmenter le taux de la Taxe d'Habitation en 2011.**

3. La structure des Dépenses



Les deux graphiques ci-dessus présentent de façon synthétique la répartition comparée des dépenses entre le budget 2010 et le budget 2011. Ils sont établis en opérations réelles (investissement et fonctionnement) par regroupement des fonctions de la nomenclature budgétaire et comptable. Ils permettent d'apprécier de façon synthétique les principaux postes du budget de la Ville et les grandes interventions de la Collectivité.

D'un exercice sur l'autre, on peut constater une quasi stabilité dans la structure de ces graphiques. Très logiquement, il n'y a pas de bouleversement majeur d'un exercice sur l'autre, d'abord car les politiques municipales s'inscrivent dans un cadre de compétences stabilisé, ensuite car la programmation de ces dépenses et le pilotage du budget permettent de lisser les évolutions. Entre 2010 et 2011, il n'y a pas eu non plus de modification substantielle entre le champ d'intervention de la Ville et celui de l'Intercommunalité. Quant à l'impact de création des régies autonomes personnalisées, il se fait à l'intérieur des mêmes fonctions.

Le premier poste de dépenses de la Ville reste en 2011 celui du développement urbain, de l'action économique et du cadre de vie. Ces dépenses sont évaluées à 56,8 M€, en hausse de + 5,4 M€ par rapport au budget précédent. C'est sur ce poste que sont imputées les principales dépenses d'investissement liées aux grands projets de la Ville.

Le second poste de dépenses est constitué par l'ensemble **Culture, Animation, Sport et Jeunesse**. Ces dépenses sont quasi stables en volume (41 M€) et en très légère baisse en pourcentage. Une des explications du recul tient à la fin des travaux du bâtiment de La Rodia, qui ont majoré exceptionnellement ce total en 2010.

Le domaine de la santé et des interventions sociales est stable à plus de 23 M€ (10 %). C'est sur cet ensemble qu'est imputée la subvention versée par la Ville au CCAS. Aussi, les sommes en cause ne représentent que très incomplètement l'effort de la Ville dans le domaine des politiques sociales, en direction des personnes en difficulté, des personnes âgées et des handicapés. En prenant en compte l'ensemble du budget du CCAS, ce poste serait proche de 40 M€, ce qui le mettrait quasiment à hauteur du deuxième poste de dépenses de la Ville.

L'Education, l'Enseignement et la Formation s'établissent à 20,2 M€ (8 % du total des dépenses du budget général). La part des services généraux et du remboursement des emprunts reste stable. Celle des budgets annexes (34,3 M€ et 14 %) progresse, en raison de l'effort d'investissement.

3^{ème} partie : Les grands équilibres du budget primitif 2011

De nouveaux choix de gestion ou de nouvelles obligations réglementaires génèrent des inscriptions budgétaires supplémentaires au budget primitif 2011. Leur volume relativement important, environ 2,8 M€, crée ainsi une hausse apparente très forte des dépenses et recettes de fonctionnement.

Elles méritent donc d'être neutralisées pour obtenir une mesure plus exacte et plus objective de l'évolution réelle du fonctionnement du budget principal.

Compte tenu du très fort accroissement de son activité, et donc de ses crédits, le budget annexe Archéologie Préventive mérite également un tel recadrage.

✘ Les changements de périmètre financiers du budget principal

- Les plus importants, en volume, découlent de la **création de l'établissement public Citadelle - Patrimoine mondial**, Régie Autonome Personnalisée (RAP) à qui la Ville a confié le nouveau projet scientifique, culturel et touristique de la Citadelle, site UNESCO.
- Les principaux mouvements concernent le personnel titulaire, toujours rémunéré par la Ville mais facturé à la RAP (recette nouvelle) et la subvention correspondante de la Ville à ce nouvel établissement (dépense nouvelle).

- Le même type de mouvements, à un niveau plus limité, est engendré par les **nouvelles relations budgétaires entre le Comité des Œuvres Sociales et la Ville**, celle-ci devant dorénavant facturer au COS le personnel et les moyens matériels mis à sa disposition (recette nouvelle), à charge de rehausser dans les mêmes proportions la subvention qu'elle lui verse (dépense nouvelle).
- La création de **l'Entente intercommunale Besançon, Montbéliard, Pays de Montbéliard Agglomération préfigurant le futur orchestre à vocation régionale** génère de nouvelles inscriptions budgétaires similaires.
- A un degré moindre, la **création de La Rodia** et le **transfert de la rémunération des médiateurs de jour** de l'ADDSEA à la Ville nécessitent également un retraitement.

✘ Budget Archéologie Préventive

Outre la poursuite des fouilles sur le site des Passages Pasteur, ce budget doit en effet intégrer les diagnostics préalables aux futurs travaux du Tramway. Il connaît ainsi, en 2011, un **quasi doublement de sa section de fonctionnement**, en dépenses et en recettes.

Le tableau de la page suivante présente l'ensemble de ces mouvements nouveaux et leur impact sur l'évolution de la section de fonctionnement et l'évolution réelle de cette dernière après retraitement.

BUDGET GENERAL - RETRAITEMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2010 en €	BP 2011 en €	Evolution 2011/2010	
			en €	en %
RECETTES REELLES				
Subventions et participations	7 093 565	7 398 038	+ 304 473	+ 4,3
<i>Entente orchestre régional (subventions Montbéliard et PMA)</i>		- 250 000		
	Retraitement	7 148 038	+ 54 473	+ 0,8
Autres Recettes	13 742 268	16 469 322	+ 2 727 054	+ 19,8
<i>EP Citadelle-Unesco (facturation personnel, loyers et divers)</i>		- 2 178 208		
<i>COS (facturation personnel, loyers et divers)</i>		- 252 794		
<i>La Rodia (loyers)</i>		- 133 650		
	Retraitement	13 904 670	+ 162 402	+ 1,2
TOTAL RECETTES REELLES (1)	170 309 508	176 852 194	+ 6 542 686	+ 3,8
	Retraitement	174 037 542	+ 3 728 034	+ 2,2
DEPENSES REELLES				
Personnel	84 630 438	86 069 855	+ 1 439 417	+ 1,7
<i>EP Citadelle-Unesco (notamment non titulaires rémunérés par RAP en 2011)</i>		+ 173 862		
<i>La Rodia (personnel 2010 rémunéré par RAP en 2011)</i>		+ 93 500		
<i>Médiateurs de jour (rémunérés ADDSEA en 2010, Ville en 2011)</i>		- 140 000		
<i>Entente orchestre régional (augmentation charge salariale)</i>		- 130 000		
	Retraitement	86 067 217	+ 1 436 779	+ 1,7
Subventions	20 745 454	25 276 545	+ 4 531 091	+ 21,8
<i>EP Citadelle-Unesco</i>		- 2 894 386		
<i>RAP La Rodia</i>		- 389 650		
<i>COS (subvention supplémentaire)</i>		- 252 794		
<i>La Rodia (suppression subvention Cylindre)</i>		+ 162 500		
	Retraitement	21 902 215	+ 1 156 761	+ 5,6
Dépenses à évolution contrainte	17 352 184	17 947 508	+ 595 324	+ 3,4
<i>EP Citadelle-Unesco (énergies, eau-assainissement, divers)</i>		+ 186 988		
	Retraitement	18 134 496	+ 782 312	+ 4,5
Crédits d'exploitation	20 095 463	18 994 625	- 1 100 838	- 5,5
<i>EP Citadelle-Unesco (crédits gérés Ville en 2010, RAP en 2011)</i>		+ 355 328		
<i>Médiateurs de jour (rémunérés ADDSEA en 2010, Ville en 2011)</i>		+ 140 000		
<i>Entente orchestre régional (frais de mission et divers)</i>		- 120 000		
	Retraitement	19 369 953	- 725 510	- 3,6 %
TOTAL DEPENSES REELLES (2)	145 667 705	151 807 600	+ 6 139 895	+ 4,2
	Retraitement	148 992 948	+ 3 325 243	+ 2,3
EPARGNE BRUTE (= 1 - 2)	24 641 803	25 044 594	+ 402 791	+ 1,6
	Retraitement	25 044 594	+ 402 791	+ 1,6
BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE				
	BP 2010 en €	BP 2011 en €	Evolution 2011/2010	
			en €	en %
Autres recettes	1 229 664	2 431 435	+ 1 201 771	+ 97,7
	Retraitement	1 254 260	+ 24 596	+ 2,0
TOTAL RECETTES REELLES	1 229 664	2 431 435	+ 1 201 771	+ 97,7
	Retraitement	1 254 260	+ 24 596	+ 2,0
Personnel	534 656	950 135	+ 415 479	+ 77,7
	Retraitement	545 750	+ 11 094	+ 2,1
Autres dépenses	644 839	1 443 300	+ 798 461	+123,8
	Retraitement	654 510	+ 9 671	+ 1,5
TOTAL DEPENSES REELLES	1 179 495	2 393 435	+ 1 213 940	+ 102,9
	Retraitement	1 200 260	+ 20 765	+ 1,8

Sur le budget principal, cet exercice de recadrage permet de constater que **l'évolution globale des recettes et des dépenses, forte en apparence (respectivement + 3,8 % et + 4,2 %), est en réalité très inférieure (respectivement + 2,2 % et + 2,3 %) et beaucoup plus conforme et raisonnable.**

La même opération effectuée sur le budget annexe Archéologie permettra en outre de mieux apprécier l'évolution réelle du budget général dans les développements situés plus loin dans ce rapport.

1. Le budget principal

BUDGET PRIMITIF 2011 - RECETTES REELLES

Budget principal	BP 2010 en €	BP 2011 en €	Evolution 2011/2010	
			en €	en %
INVESTISSEMENT				
Amendes de police	1 000 000	1 050 000	+ 50 000	+ 5,5
TLE	300 000	450 000	+ 150 000	+ 50,0
FCTVA	4 600 000	4 400 000	- 200 000	- 4,3
Subventions d'équipement	4 011 570	3 520 240	- 491 330	- 12,2
Produits des cessions d'immobilisations	573 500	2 897 600	+ 2 324 100	+ 405,2
Autres recettes d'investissement	107 243	1 083 445	+ 976 202	+ 910,3
Recettes hors emprunt	10 592 313	13 401 285	+ 2 808 972	+ 26,5
Emprunt	18 000 000	19 000 000	+ 1 000 000	+ 5,6
Total propositions nouvelles	28 592 313	32 401 285	+ 3 808 972	+ 13,3
Gestion active de la dette	50 328 813	46 247 713	- 4 081 100	- 8,1
Autofinancement des investissements réalisés N-1	17 365 436	18 648 776	+ 1 283 340	+ 7,4
Autofinancement des reports de dépenses de N-1	2 631 844	967 229	- 1 664 615	- 63,2
Reports de N-1	21 415 952	24 381 496	+ 2 965 544	+ 13,8
TOTAL INVESTISSEMENT	120 334 850	122 646 499	+ 2 312 141	+ 1,9
FONCTIONNEMENT				
<i>Fiscalité directe</i>	69 322 853	71 781 709	+ 2 458 856	+ 3,5
Taxes sur l'électricité et sur les pylônes	1 825 600	1 726 800	- 98 800	- 5,4
Taxe sur les jeux du Casino	2 000 000	1 680 000	- 320 000	- 16,0
Droits d'occupation du domaine public	676 550	707 550	+ 31 000	+ 4,6
Droits de stationnement	4 093 700	4 641 500	+ 547 800	+ 13,4
Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 350 000	2 644 000	+ 294 000	+ 12,5
Taxe de séjour, locale sur publicité extérieure et diverses	450 000	475 000	+ 25 000	+ 5,6
<i>Fiscalité indirecte</i>	11 395 850	11 874 850	+ 479 000	+ 4,2
<i>Fiscalité reversée</i>	17 590 546	17 607 320	+ 16 774	+ 0,1
Fiscalité	98 309 249	101 263 879	+ 2 954 630	+ 3,0
Dotations forfaitaire	30 034 193	29 779 271	- 254 922	- 0,8
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	5 785 306	5 872 086	+ 86 780	+ 1,5
Dotation Nationale de Péréquation	996 485	1 376 119	+ 379 634	+ 38,1
Dotation Générale de Décentralisation	1 128 278	1 128 278	0	0,0
Dotations fiscales (y c droits mutation et appareils automatiques)	4 623 053	4 928 034	+ 304 981	+ 6,6
DGF permanents syndicaux + dotations instituteurs et recensement	94 246	124 424	+ 30 178	+ 32,0
Dotations de l'Etat	42 661 561	43 208 212	+ 546 651	+ 1,3
Etat	877 184	797 098	- 80 086	- 9,1
Régions	183 696	169 196	- 14 500	- 7,9
Départements (dont FDPTP)	446 696	398 792	- 47 904	- 10,7
Communes	40 000	170 000	+ 130 000	+ 325,0
Groupements de collectivités	210 196	138 344	- 71 852	- 34,2
CCAS et Caisse des Ecoles	209 914	196 100	- 13 814	- 6,6
Budget communautaire (Europe)	8 000	82 053	+ 74 053	+ 925,7
Autres organismes	5 117 879	5 446 455	+ 328 576	+ 6,4
Subventions et participations	7 093 565	7 398 038	+ 304 473	+ 4,3
Après retraitement		7 148 038	+ 54 473	+ 0,8
Ventes de produits, prestations de services hors compte 70841	10 607 619	13 179 470	+ 2 571 851	+ 24,2
Revenus des immeubles	1 287 109	1 588 485	+ 301 376	+ 23,4
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	683 300	583 500	- 99 800	- 14,6
Autres produits de gestion courante	787 732	670 996	- 116 736	- 14,8
Remboursements sur rémunération de personnel	132 520	195 621	+ 63 101	+ 47,6
Produits exceptionnels	230 588	237 500	+ 6 912	+ 3,0
Autres recettes de fonctionnement	13 400	13 750	+ 350	+ 2,6
Autres recettes	13 742 268	16 469 322	+ 2 727 054	+ 19,8
Après retraitement		13 904 670	+ 162 402	+ 1,2
Total propositions nouvelles	161 806 643	168 339 451	+ 6 532 808	+ 4,0
Après retraitement		165 524 799	+ 3 718 156	+ 2,3
Reprise anticipée de l'excédent N-1	8 502 865	8 512 743	+ 9 878	+ 0,1
TOTAL FONCTIONNEMENT	170 309 508	176 852 194	+ 6 542 686	+ 3,8
Après retraitement		174 037 542	+ 3 728 034	+ 2,2
TOTAL GENERAL (propositions nouvelles + excédent N-1)	198 901 821	209 253 479	+ 10 351 658	+ 5,2
Après retraitement		206 438 827	+ 7 537 006	+ 3,8
TOTAL GENERAL	290 643 866	299 498 693	+ 8 854 827	+ 3,0
avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1		296 684 041	+ 6 040 175	+ 2,1

BUDGET PRIMITIF 2011 - DEPENSES REELLES

Budget principal	BP 2010 en €	BP 2010 en €	Evolution 2011/2010	
			en €	en %
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement (chapitres 20 (sauf 204)-21-23)	34 439 219	37 018 585	+ 2 579 366	+ 7,5
Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	6 872 691	7 846 294	+ 973 603	+ 14,2
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000	0	0,0
<i>Equipement</i>	<i>42 311 910</i>	<i>45 864 879</i>	<i>+ 3 552 969</i>	<i>+ 8,4</i>
<i>Dettes en capital</i>	<i>10 809 000</i>	<i>11 561 000</i>	<i>+ 752 000</i>	<i>+ 7,0</i>
<i>Autres dépenses</i>	<i>113 206</i>	<i>20 000</i>	<i>- 93 206</i>	<i>- 82,3</i>
Total propositions nouvelles	53 234 116	57 445 879	+ 4 211 763	+ 7,9
Gestion active de la dette	50 328 813	46 247 713	- 4 081 100	- 8,1
Autofinancement des investissements réalisés N-1	17 365 436	18 648 776	+ 1 283 340	+ 7,4
Reports de crédits N-1	24 047 796	25 348 725	+ 1 300 929	+ 5,4
TOTAL INVESTISSEMENT	144 976 161	147 691 093	2 714 932	+ 1,9
FONCTIONNEMENT				
Personnel permanent géré par le Service Emploi et Compétences	81 370 650	82 734 950	+ 1 364 300	+ 1,7
Personnel vacataire géré par les services	3 259 788	3 334 905	+ 75 117	+ 2,3
Personnel	84 630 438	86 069 855	+ 1 439 417	+ 1,7
<i>Après retraitement</i>		<i>86 067 217</i>	<i>+ 1 436 779</i>	<i>+ 1,7</i>
Intérêts et charges financières	2 775 000	3 042 000	+ 267 000	+ 9,6
Subventions de fonctionnement au CCAS	9 342 900	9 478 636	+ 135 736	+ 1,5
Subventions de fonctionnement aux RAP et au COS	2 060 908	6 093 144	+ 4 032 236	+ 195,7
Autres subventions de fonctionnement	9 341 646	9 704 765	+ 363 119	+ 3,9
Subventions	20 745 454	25 276 545	+ 4 531 091	+ 21,8
<i>Après retraitement</i>		<i>21 902 215</i>	<i>+ 1 156 761</i>	<i>+ 5,6</i>
Contingents et participations obligatoires	1 120 100	1 134 400	+ 14 300	+ 1,3
Déficit du budget des forêts	406 000	410 060	+ 4 060	+ 1,0
Indemnités, cotisations et formation des élus	902 380	902 340	- 40	0,0
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	219 000	219 000	0	0,0
Reversement et restitution sur impôts et taxes	273 240	333 328	+ 59 988	+ 22,0
Pertes sur créances irrécouvrables et titres annulés	150 000	250 000	+ 100 000	+ 66,7
Dépenses imprévues	1 100 000	1 100 000	0	0,0
Impôts, taxes et versements assimilés	749 837	806 216	+ 56 379	+ 7,5
Contrats de service public	1 637 500	1 671 000	+ 33 500	+ 2,0
Energie (chauffage, éclairage)	4 664 528	4 812 765	+ 148 237	+ 3,2
Carburants	540 000	570 000	+ 30 000	+ 5,6
Crédit bail immobilier	967 000	1 025 000	+ 58 000	+ 6,0
Loyers et charges locatives	1 838 750	1 946 915	+ 108 165	+ 5,9
Eau et assainissement des bâtiments	660 300	627 900	- 32 400	- 4,9
Cotisations municipales	319 937	321 834	+ 1 897	+ 0,6
Assurances	858 050	893 150	+ 35 100	+ 4,1
Affranchissements	328 437	311 757	- 16 680	- 5,1
Télécommunications	490 000	486 533	- 3 467	- 0,7
Autres	127 125	125 400	- 1 725	- 1,4
Dépenses à évolution contrainte	17 352 184	17 947 508	+ 595 324	+ 3,4
<i>Après retraitement</i>		<i>18 134 496</i>	<i>+ 782 312</i>	<i>+ 4,5</i>
Alimentation	1 290 401	1 197 927	- 92 474	- 7,2
Fournitures d'atelier et de voirie	3 175 307	3 059 682	- 115 625	- 3,6
Prestations de service	5 149 344	4 476 686	- 672 658	- 13,1
Travaux et réparations	3 300 563	3 170 204	- 130 359	- 3,9
Autres	7 179 848	7 090 126	- 89 722	- 1,2
Crédits d'exploitation	20 095 463	18 994 625	- 1 100 838	- 5,5
<i>Après retraitement</i>		<i>19 369 953</i>	<i>- 725 510</i>	<i>- 3,6</i>
Charges exceptionnelles (sauf 673)	69 166	477 067	+ 407 901	+ 589,7
TOTAL FONCTIONNEMENT	145 667 705	151 807 600	+ 6 139 895	+ 4,2
<i>Après retraitement</i>		<i>148 992 948</i>	<i>+ 3 325 243</i>	<i>+ 2,3</i>
TOTAL GENERAL propositions nouvelles	198 901 821	209 253 479	+ 10 351 658	+ 5,2
<i>Après retraitement</i>		<i>206 438 827</i>	<i>+ 7 537 006</i>	<i>+ 3,8</i>
TOTAL GENERAL				
avec gestion active de la dette, reports et autofinancements de N-1	290 643 866	299 498 693	+ 8 854 827	+ 3,0
<i>Après retraitement</i>		<i>296 684 041</i>	<i>+ 6 040 175</i>	<i>+ 2,1</i>

Le budget primitif 2011 s'appuie sur les deux mêmes grands fondements que son prédécesseur : progression sensible des dépenses d'équipement et hausse moyenne limitée à 1 % des taux de fiscalité directe.

Malgré l'atonie confirmée des financements de l'Etat et l'affaiblissement accentué de ceux en provenance d'autres partenaires traditionnels, cette modération fiscale n'a cependant été possible que grâce à l'effort important d'optimisation des dépenses, caractérisé par la faible progression du personnel et la baisse des «dépenses courantes» des services.

Nous verrons aussi que certains effets directs de la crise s'inversent, sur la base du constat observé au cours du deuxième semestre 2010 : les droits de mutation repartent à la hausse mais aussi les frais financiers.

Au total, si l'épargne brute progresse modérément, elle participe toujours activement, aidée par un emprunt raisonnablement augmenté, au maintien du haut niveau d'investissement nécessaire à la compétitivité de notre territoire.

A. La gestion rigoureuse du fonctionnement permet de modérer la pression fiscale

Après retraitement, dépenses et recettes évoluent respectivement de + 2,2 % et de + 2,3 %. Mais, comme chaque année, derrière ce constat global, les évolutions de chacun des postes budgétaires sont bien souvent contrastées.

Nous examinerons successivement celles des recettes hors fiscalité directe et celles des dépenses.

✘ Des recettes hors fiscalité directe toujours au ralenti

Alors qu'après retraitement, elles représentent 102,3 M€ et 59 % des recettes de fonctionnement, elles ne progressent que de 1,3 M€ et de 1,3 % par rapport au BP 2010 (101,0 M€).

■ **La fiscalité indirecte**, qui avait faibli en 2010, est au contraire en amélioration (+ 479 K€) mais celle-ci est en réalité presque entièrement due à la hausse des tarifs des droits de stationnement (+ 400 K€).

■ Pour le reste, si la relance du marché immobilier observée en 2010 devait se poursuivre et maintenir les droits de mutation sur une bonne dynamique (+ 294 K€), le prélèvement sur les jeux du Casino devrait continuer à baisser (- 320 K€) : rappelons qu'entre 2005 et 2011, il aura perdu 1 073 K€, soit plus d'un point de fiscalité directe.

■ La progression apparente des **dotations de l'Etat**, de BP à BP, est trompeuse car en réalité, et nous l'expliquerons en détail plus loin dans ce rapport, elles seront en réalité inférieures de 317 K€ et de 0,7 % à celles réellement perçues en 2010.

■ Les **participations et subventions** sont au point mort : signe des temps difficiles, toutes sont à la baisse à l'exception, fort heureusement, de celles provenant de la Caisse d'Allocations Familiales, étant entendu que ce surcroît de participation correspond à une hausse de l'activité, génératrice de dépenses supplémentaires.

■ La hausse modeste des autres recettes (+ 1,2 %) suit, pour l'essentiel, le relèvement modéré des tarifs appliqués aux différents usagers.

■ L'excédent reporté reste au même niveau de 8,5 M€.

✘ Des dépenses de gestion largement freinées

■ Retraîtée ou non, la principale d'entre elles, les **frais de personnel**, connaît sa plus faible augmentation depuis de nombreuses années (+ 1,7 %).

Des développements spécifiques lui sont consacrés plus loin, mais retenons cependant que la part de ce poste dans les dépenses de fonctionnement recule nettement de 58,1 % en 2010 à 56,7 % en 2011.

■ La hausse sensible des taux courts observée entre mai 2010 et janvier 2011 (+ 22 % sur l'Euribor 12 mois) devrait se poursuivre et peser sur les **frais financiers**, en hausse prévisionnelle de près de 10 %.

■ Pour ce qui concerne la **subvention versée au CCAS**, sa progression est à mettre en rapport avec les efforts de gestion qui permettent à cet établissement d'optimiser ses moyens sans affaiblir sa capacité d'intervention en faveur des populations les plus défavorisées.

■ Le poste des **dépenses à évolution contrainte** est celui qui subit la plus forte hausse (+ 4,5 %). Par définition, il est celui qui est le plus difficile à maîtriser. La Ville doit en particulier se plier aux hausses attendues des prix des énergies et des carburants.

■ A contrario, la Ville a plus de marge de manœuvre sur les **crédits d'exploitation des services** lesquels connaissent en 2011 un recul très significatif de 3,6 % et de 725 K€... soit l'équivalent d'un point de fiscalité directe.

■ La très forte hausse des charges exceptionnelles correspond pour 400 K€ à une provision inscrite en vue du remboursement à l'Etat de l'indemnisation obtenue dans le «contentieux cartes d'identité / passeports», la Ville devant logiquement la reverser après la décision finale défavorable du Conseil Constitutionnel.

Au final, il manque 2,5 M€ pour préserver le niveau de l'épargne brute.

Il sera comblé par la fiscalité directe dont les taux communaux connaîtront la même variation différenciée qu'en 2010 : 0 % pour la taxe d'habitation et + 2 % pour le foncier bâti.

B. Une nouvelle et forte progression des dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous la mesure et en montre le financement.

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles, hors gestion active de la dette)

	BP 2010	BP 2011	2011 / 2010	
Dépenses réelles hors dette	42,43	45,88	+3,45	+ 8,2%
dépenses d'équipement (yc subventions)	41,31	44,87	+ 3,55	+ 8,6%
dépenses Imprévues	1,00	1,00	0,00	0,0%
autres dépenses	0,11	0,02	- 0,09	- 82,3%
Recettes réelles hors emprunt	10,59	13,40	+2,81	+ 26,5%
FCTVA	4,60	4,40	- 0,20	- 4,3%
subventions reçues	4,01	3,52	- 0,49	- 12,3%
Cessions immobilières	0,57	2,90	+ 2,32	+ 404,9%
autres	1,41	2,58	+ 1,18	+ 83,6%
Besoin financement	-31,83	-32,48	-0,65	+ 2,0%
Recettes réelles de fonctionnement	170,31	176,85	+ 6,54	+ 3,8%
Dépenses réelles de fonctionnement	145,67	151,81	+ 6,14	+ 4,2%
Epargne brute	24,84	25,04	+0,40	+ 1,6%
Emprunts	18,00	19,00	+ 1,00	+ 5,6%
% / dépenses hors dette	42,4%	41,4%		
Remb. dette capital	10,81	11,56	+ 0,75	+ 7,0%
Endettement	7,19	7,44	+0,25	+ 3,4%
stock dette au 31/12	104,18	111,61	+ 7,44	+ 7,1%

Le volume des dépenses hors dette est en hausse de 3,5 M€ : l'équipement en est le principal bénéficiaire avec + 3,6 M€, soit + 8,6 %.

Les recettes hors emprunts progressent de 2,8 M€, concentrés sur les cessions d'immobilisations (+ 2,3 M€) et les autres recettes (+ 1,2 M€) avec notamment 715 K€ de régularisation de TVA au titre de la construction de La Rodia.

La hausse du besoin de financement de l'investissement (+ 0,65 M€) est couverte par celles de l'épargne brute (+ 0,4 M€) et de l'endettement (+ 0,25 M€).

Si l'emprunt augmente de 1 M€, le taux de financement des dépenses hors dette par ce moyen (41,4 %) est inférieur à celui de 2010 (42,4 %).

2. Le budget général

Les tableaux présentés ci-après intègrent les retraitements effectués sur le budget principal et le budget annexe Archéologie Préventive et permettent ainsi de mesurer l'évolution effective du budget général d'un exercice à l'autre.

Les variations poste par poste de chaque budget font l'objet de développements spécifiques. Il s'agit ici de mettre en valeur les principales tendances enregistrées, en dépenses et en recettes.

A. Dépenses : priorité confirmée, et renforcée, à l'investissement

De 229,7 à 239,5 M€, les propositions nouvelles sont en augmentation de 9,8 M€ dont les deux tiers (6,6 M€) bénéficient à l'investissement alors que le fonctionnement absorbe le solde (3,2 M€).

Ce sont une nouvelle fois les dépenses hors dette (travaux, acquisitions, subventions versées) qui sont privilégiées puisqu'elles progressent de près de 7 M€ et de 10 %.

L'annuité de dette en capital affiche une augmentation de + 6,2 % et de 0,8 M€, concentrée sur le budget principal et qui répercute notamment la hausse de l'emprunt mobilisé en 2010 (13,9 M€ au lieu de 10,1 en 2009).

Le fonctionnement est en progression de 2 %, évolution raisonnable et d'ailleurs réduite à + 1,0 % si on exclut les subventions versées et les charges financières et exceptionnelles.

La première explication est le ralentissement des dépenses de personnel (+ 1,4 %) qui représentent globalement 92 M€ et 56 % des dépenses de fonctionnement.

Remarquable aussi est la stabilité des «autres dépenses» (+ 0,3 %), volume lui aussi important avec 46 M€ et 28 %.

Ces deux exemples le montrent : quand nous le devons et là où nous le pouvons, nous n'hésitons pas à accentuer les efforts de gestion que nous n'avons jamais cessé de maintenir dans la durée. Mais cela se fait de façon constante et surtout, sans porter atteinte au niveau et à la qualité des services rendus aux Bisontins.

Cela permet notamment de modérer la pression fiscale communale qui aura été plus faible sur cette première moitié de mandat que sur la même période du précédent, mais aussi inférieure à celle de la majorité des grandes villes.

BP 2011 - BUDGET GÉNÉRAL - DEPENSES RÉELLES (en €)

	BUDGET PRINCIPAL		2011/2010		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		Forêts, SSADPA, Archéologie		TOTAL BUDGETS ANNEXES		2011/2010		TOTAL BUDGET GÉNÉRAL		2011/2010	
	BP 2010	BP 2011	en M€	en %	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011	en M€	en %	BP 2010	BP 2011	en M€	en %
Dépenses hors dette	42 425 116	45 884 879	+ 3,46	+ 8,2	4 353 411	7 318 865	6 496 795	6 710 400	2 915 209	2 142 236	163 714	167 426	13 929 129	16 338 927	+ 2,41	+ 17,3	56 354 245	62 223 806	+ 5,87	+ 10,4
Dette en capital	10 809 000	11 561 000	+ 0,75	+ 7,0	283 600	400 800	1 021 000	926 400	227 000	225 000	26 100	26 100	1 557 700	1 578 300	+ 0,02	+ 1,3	12 366 700	13 139 300	+ 0,77	+ 6,2
Investissement	53 234 116	57 445 879	+ 4,21	+ 7,9	4 637 011	7 719 665	7 517 795	7 636 800	3 142 209	2 367 236	189 814	193 526	15 486 829	17 917 227	+ 2,43	+ 15,7	68 720 945	75 363 106	+ 6,64	+ 9,7
Personnel	84 630 438	86 069 855	+ 1,44	+ 1,7	2 919 472	2 770 618	2 313 615	2 360 481			1 288 649	1 663 656	6 521 736	6 794 755	+ 0,27	+ 4,2	91 152 174	92 864 610	+ 1,71	+ 1,9
Retraitements		86 067 217	+ 1,44	+ 1,7								1 259 271		6 390 370	- 0,13	- 2,0		92 457 587	+ 1,31	+ 1,4
Subventions	20 745 454	25 276 545	+ 4,53	+ 21,8	16 500	64 000	10 000	10 000					26 500	74 000	+ 0,05	+ 179,2	20 771 954	25 350 545	+ 4,58	+ 22,0
Retraitements		21 902 215	+ 1,16	+ 5,6														21 976 215	+ 1,20	+ 5,8
Charges financières et exceptionnelles	2 844 166	3 519 067	+ 0,67	+ 23,7	108 178	152 085	253 829	118 077	168 573	183 399	5 886	6 817	536 466	460 378	- 0,08	- 14,2	3 380 632	3 979 445	+ 0,60	+ 17,7
Autres dépenses	37 447 647	36 942 133	- 0,51	- 1,3	4 211 450	4 216 800	2 920 530	2 956 330	149 340	157 740	923 676	1 733 254	8 204 996	9 064 124	+ 0,86	+ 10,5	45 652 643	46 006 257	+ 0,35	+ 0,8
Retraitements		37 504 449	+ 0,06	+ 0,2								944 464		8 275 334	+ 0,07	+ 0,9		45 779 783	+ 0,13	+ 0,3
Fonctionnement	145 667 705	151 807 600	+ 6,14	+ 4,2	7 255 600	7 203 503	5 497 974	5 444 888	317 913	341 139	2 218 211	3 403 727	15 289 698	16 393 257	+ 1,10	+ 7,2	160 957 403	168 200 857	+ 7,24	+ 4,5
Retraitements		148 992 948	+ 3,33	+ 2,3								2 210 552		15 200 082	- 0,09	- 0,6		164 193 030	+ 3,24	+ 2,0
Propositions nouvelles	198 901 821	209 253 479	+ 10,35	+ 5,2	11 892 611	14 923 168	13 015 769	13 081 688	3 460 122	2 708 375	2 408 025	3 597 253	30 776 527	34 310 484	+ 3,53	+ 11,5	229 678 348	243 563 963	+ 13,89	+ 6,0
Retraitements		206 438 827	+ 7,54	+ 3,8								2 404 078		33 117 309	+ 2,34	+ 7,6		239 556 136	+ 9,88	+ 4,3
Reports + auto-financement N-1	41 413 232	43 997 501															41 413 232	43 997 501		
Gestion active dette	50 328 813	46 247 713															50 328 813	46 247 713		
Dépenses totales	290 643 866	299 498 693			11 892 611	14 923 168	13 015 769	13 081 688	3 460 122	2 708 375	2 408 025	3 597 253	30 776 527	34 310 484			321 420 393	333 809 177		

BP 2011 - BUDGET GÉNÉRAL - RECETTES RÉELLES (en €)

	BUDGET PRINCIPAL		2011/2010		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		Forêts, SSADPA, Archéologie		TOTAL BUDGETS ANNEXES		2011/2010		TOTAL BUDGET GÉNÉRAL		2011/2010	
	BP 2010	BP 2011	en M€	en %	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011	en M€	en %	BP 2010	BP 2011	en M€	en %
Subventions	4 011 570	3 520 240	- 0,49	- 12,2	231 719	65 000	879 969	481 500	2 355 710	1 501 708			3 467 398	2 048 208	- 1,42	- 40,9	7 478 968	5 568 448	- 1,91	- 25,5
Cessions	573 500	2 897 600	+ 2,32	+ 405,2													573 500	2 897 600	+ 2,32	+405,2
Autres recettes	6 007 243	6 983 445	+ 0,98	+ 16,3					477 518	350 836	5 000	8 000	482 518	358 836	- 0,12	- 25,6	6 489 761	7 342 281	+ 0,85	+ 13,1
Emprunt	18 000 000	19 000 000	+ 1,00	+ 5,6	2 523 672	5 589 118	2 952 000	3 427 188	0	217 510			5 475 672	9 233 816	+ 3,76	+ 68,6	23 475 672	28 233 816	+ 4,76	+ 20,3
Investissement	28 592 313	32 401 285	+ 3,81	+ 13,3	2 755 391	5 654 118	3 831 969	3 908 688	2 833 228	2 070 054	5 000	8 000	9 425 588	11 640 860	+ 2,22	+ 23,5	38 017 901	44 042 145	+ 6,02	+ 15,8
<i>Fiscalité directe</i>	69 322 853	71 781 709	+ 2,46	+ 3,5													69 322 853	71 781 709	+ 2,46	+ 3,5
<i>Fiscalité indirecte</i>	11 395 850	11 874 850	+ 0,48	+ 4,2													11 395 850	11 874 850	+ 0,48	+ 4,2
<i>Fiscalité reversée</i>	17 590 546	17 607 320	+ 0,02	+ 0,1													17 590 546	17 607 320	+ 0,2	+ 0,1
Fiscalité	98 309 249	101 263 879	+ 2,95	+ 3,0													98 309 249	101 263 879	+ 2,95	+ 3,0
Dotations Etat	42 661 561	43 208 212	+ 0,55	+ 1,3													42 661 561	43 208 212	+ 0,55	+ 1,3
<i>Subventions</i>	7 093 565	7 398 038	+ 0,30	+ 4,3	30 000	30 000	20 800	16 000			406 000	410 060	456 800	456 060	- 0,00	- 0,2	7 550 365	7 854 098	+ 0,30	+ 4,0
Retraitement		7 148 038	+ 0,05	+ 0,8														7 604 098	+ 0,05	+ 0,7
<i>Autres</i>	31 742 268	16 469 322	+ 2,73	+ 19,8	9 107 220	9 239 050	9 163 000	9 157 000	626 894	638 321	1 997 025	3 179 193	20 894 139	22 213 564	+ 1,32	+ 6,3	34 636 407	38 682 886	+ 4,05	+ 11,7
Retraitement		13 904 670	+ 0,16	+ 1,2								2 002 018	21 036 389	+ 0,14	+ 0,7		34 941 059	+ 0,30	+ 0,9	
Excédent n-1	8 502 865	8 512 743	+ 0,01	+ 0,1													8 502 865	8 512 743	+ 0,01	+ 0,1
Fonctionnement	170 309 508	176 852 194	+ 6,54	+ 3,8	9 137 220	9 269 050	9 183 800	9 173 000	626 894	638 321	2 403 025	3 589 253	21 350 939	22 669 624	+ 1,32	+ 6,2	191 660 447	199 521 818	+ 7,86	+ 4,1
Retraitement		174 037 542	+ 3,73	+ 2,2								2 412 078	21 492 449	+ 0,14	+ 0,7		195 529 991	+ 3,87	+ 2,0	
Propositions nouvelles	198 901 821	209 253 479	+ 10,35	+ 5,2	11 892 611	14 923 168	13 015 769	13 081 688	3 460 122	2 708 375	2 408 025	3 597 253	30 776 527	34 310 484	+ 3,53	+ 11,5	229 678 348	243 563 963	+ 13,89	+ 6,0
Retraitement		206 438 827	+ 7,54	+ 3,8								2 420 078	33 133 309	+ 2,36	+ 7,7		239 572 136	+ 9,89	+ 4,3	
Reports+ autofinancement N-1	41 413 232	43 997 501															41 413 232	43 997 501		
Gestion active dette	50 328 813	46 247 713															50 328 813	46 247 713		
Recettes totales	290 643 866	299 498 693			11 892 611	14 923 168	13 015 769	13 081 688	3 460 122	2 708 375	2 408 025	3 597 253	30 776 527	34 310 484			321 420 393	333 809 177		

B. Les recettes évoluent globalement comme les dépenses, mais en ordre dispersé suivant leur nature et en fonction des budgets

Les modes de financement du budget principal, où fiscalité (58 %) et dotations de l'Etat (25 %) dominant, et des budgets annexes, où le prix payé par l'utilisateur est souvent largement majoritaire, nécessitent une analyse séparée.

→ **Budget principal**

Les **recettes de fonctionnement** augmentent dans une proportion voisine de celle des dépenses de fonctionnement (+ 2,2 % / + 2,3 %) mais un peu plus en volume (+ 3,7 M€ / + 3,3 M€) occasionnant ainsi un léger progrès de l'épargne brute (+ 0,4 M€ et + 1,6 %).

La fiscalité directe reste la ressource principale (72 M€ et 41 %) et, avec + 2,4 M€, assure près des deux tiers des recettes nouvelles. Elle varie de + 3,5 % répartis entre + 2,0 % de revalorisation forfaitaire des bases, 1 % de hausse moyenne des taux et 0,5 % d'évolution physique de la matière imposable.

L'ensemble des autres recettes de fonctionnement (102 M€ et 59 %) n'enregistre qu'un faible + 1,3 M€ (+ 1,3 %) : c'est trop peu et le risque est grand que cela perdure pour certains postes, comme les subventions et participations.

En **investissement**, le recul des subventions est compensé par une série de rentrées... malheureusement non pérennes.

Le désengagement ne se fait malheureusement pas sentir qu'en fonctionnement. Il apparaît maintenant sur les subventions d'investissement (- 0,5 M€ et - 12 %) alors que 2011 bénéficie encore du décalage de versements de participations accordées antérieurement : il devrait donc s'aggraver par la suite.

Dans ces conditions, le supplément de 3,3 M€ apporté par les cessions et les autres recettes est le bienvenu, mais il n'est pas garanti chaque année à cette hauteur-là même si d'autres possibilités demeurent dans le parc immobilier de la Ville.

Notre faible niveau d'endettement nous permet de prévoir un million d'emprunt supplémentaire pour accélérer la réalisation de notre programme d'équipements.

→ **Budgets annexes**

Alors que les recettes de fonctionnement sont uniformément plutôt stables, celles d'investissement subissent un véritable bouleversement.

Les subventions attendues sur les trois plus gros budgets baissent nettement (- 1,4 M€ et - 41 %).

Pour financer la hausse nécessaire des dépenses d'équipement, 3,8 M€ d'emprunt supplémentaire doivent être prévus, dont 3,1 sur le budget Eau.

4^{ème} partie : Les principaux postes du budget principal

1. La fiscalité directe

Les prévisions de fiscalité 2011 ont été construites dans un contexte de forte incertitude réglementaire (réforme de la taxe professionnelle) et économique.

Sans impact immédiat sur la fiscalité directe perçue par la Ville, la réforme de la TP et les premières mesures prises dans le cadre de la « clause de revoyure » ont conduit, logiquement, à un rapprochement des stratégies fiscales de la Commune et de la Communauté d'Agglomération.

A. L'évolution des bases

L'évolution prévisionnelle des bases 2011 résulte de l'évolution forfaitaire décidée chaque année en loi de finances (+ 2 % en 2011) et de l'évolution physique des bases nettes imposables.

La progression physique des bases de taxe foncière fléchit légèrement (+ 0,8 %) en raison du ralentissement du nombre de constructions, lié principalement à la crise économique-financière, tandis que la taxe d'habitation devrait connaître une légère remontée (+ 0,9 %) liée à une moindre progression des exonérations accordées à certains bénéficiaires du RSA.

Bases imposables en K€	Réalisées 2009	Réalisées 2010	Prévisions 2011
Taxe d'habitation	151 618	154 259	158 771
Evolution globale / N -1	+ 2,96 %	+ 1,74 %	+ 2,92 %
Revalorisation forfaitaire	+ 2,50 %	+ 1,20 %	+ 2,0 %
Evolution physique / N -1	+ 0,46 %	+ 0,54 %	+ 0,92 %
Foncier bâti	134 797	137 722	141 622
Evolution	+ 4,12 %	+ 2,17 %	+ 2,83 %
Revalorisation forfaitaire	+ 2,50 %	+ 1,20 %	+ 2,00 %
Evolution physique / N -1	+ 1,62 %	+ 0,97 %	+ 0,83 %

B. Une évolution des taux modérée

Le budget 2011 est construit avec une hausse du taux de foncier bâti.

Pour limiter la charge qui pèse sur les Bisontins les plus modestes, éviter une hausse trop importante de cotisation pour l'ensemble des ménages du fait de la réforme de la taxe professionnelle et afin de mieux équilibrer la pression fiscale entre impôts communaux, **il est proposé de maintenir les taux de la taxe d'habitation et du foncier non bâti et d'augmenter celui du foncier bâti de 2 %.**

Comme en 2010, ce choix se justifie pour plusieurs raisons :

- Pour un même logement, la base du foncier bâti est deux fois moindre que celle de la taxe d'habitation (hors abattements et dégrèvements) ;
- En faisant porter l'effort sur le seul foncier bâti, le produit des impositions est mieux réparti entre les ménages et les entreprises ;
- Parmi les villes de 100 à 300 000 habitants, hors Ile de France, Besançon a un taux de foncier bâti plutôt faible alors que celui de taxe d'habitation est relativement plus élevé.

Le produit fiscal prévisionnel 2011 est ainsi fixé à 71 782 K€.

2. Les dotations de l'Etat

L'enveloppe globale des concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales est désormais stabilisée. Ce gel des concours ne touche ni le Fonds de Compensation de la TVA, ni la répartition du produit des amendes de police (désormais hors enveloppe normée).

Néanmoins, chaque dotation dispose de ses propres modalités d'évolution.

La prévision budgétaire établie sur la base des dispositions de la loi de finances 2011 s'élève à 43 208 K€, en baisse de 0,7 % par rapport aux recettes réellement perçues en 2010.

Le tableau suivant récapitule les dotations attendues de l'Etat en 2011, calculées sur la base de la population DGF 2010 :

En K€	CA 2009	CA 2010 (1)	BP 2011 (2)	2 - 1 en %
Dotation forfaitaire	30 150	30 035	29 779	- 0,9 %
<i>dont garantie</i>	14 485	14 196	13 940	- 1,8 %
<i>dont volet population</i>	15 037	15 209	15 209	0,0 %
<i>dont autres</i>	628	630	630	0,0 %
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	5 717	5 785	5 872	+ 1,5 %
Dotation nationale de péréquation	1 142	1 376	1 376	0,0 %
Dotation générale de décentralisation	1 128	1 129	1 128	- 0,1 %
Dotation de compensation de la taxe professionnelle	1 583	1 439	1 332	- 7,4 %
Compensations taxes foncières	1 017	999	925	- 7,4 %
Compensation taxe habitation	2 346	2 576	2 576	0,0 %
Autres dotations	175	186	220	+ 18,3 %
TOTAL	43 258	43 525	43 208	- 0,7 %
N / N-1		+ 267 (*)	- 317	

(*) dont + 230 K€ liées à de nouvelles dispositions législatives (RSA) ayant entraîné une perte de produit fiscal 2009 de 292 K€ : la Ville est donc globalement perdante de 62 K€

Le gel des dotations et le renforcement de la péréquation par le biais des dotations d'aménagement (DSU, DNP notamment) entraînent une baisse de la part garantie de la dotation forfaitaire, une des plus importantes, estimée à 1,8 % pour la Ville.

Les dotations de compensation de taxe professionnelle et foncières, variables d'ajustement habituelles de l'enveloppe des dotations sont en baisse de 7,4 %.

La hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale sera limitée à 1,5 % cette année et ne parvient pas à neutraliser l'affaîssement des autres dotations.

Au final on peut constater que le manque à gagner pour la Ville par rapport à un gel strict des concours financiers de l'Etat déjà très contraignant s'élève à 317 K€.

3. La dette

A. Bilan de l'année écoulée

En 2010, conformément à la stratégie rappelée dans la délibération du 9 décembre et avec la volonté confirmée de sécuriser son encours, la Ville, saisissant les conditions attractives proposées par les marchés financiers, a mobilisé 13,9 M€ d'emprunts nouveaux à taux fixe :

- 3 M€ auprès de Dexia CL au taux fixe trimestriel de 3,04 % sur 15 ans
- 2 M€ auprès de Caisse d'Epargne au taux fixe trimestriel de 3,19 % sur 15 ans
- 0,9 M€ auprès de Dexia Crédit Local au taux fixe annuel de 2,60 % sur 10 ans
- 3 M€ auprès de Crédit Coopératif au taux fixe annuel de 3,05 % sur 15 ans
- 5 M€ auprès de Caisse d'Epargne au taux fixe trimestriel de 3,01 % sur 15 ans.

La mobilisation de ces emprunts nouveaux permet de faire baisser le taux moyen des emprunts à taux fixes qui passe ainsi de 3,81 % en 2010 à 3,35 % en 2011 pour le budget principal.

B. Perspectives pour l'année à venir

Avec une inflation stable prévue entre 1,5 % et 1,7 %, et une croissance toujours fragile, la Banque Centrale Européenne devrait maintenir, au moins jusqu'au 4^{ème} trimestre 2011, une politique permettant de maintenir les taux à court terme à un niveau proche de celui de la fin de 2010.

Pour les taux longs, les incertitudes relatives à la solvabilité de certains pays européens risquent d'amplifier la hausse déjà observée ces six derniers mois.

C. La situation et les caractéristiques de la dette au 1er janvier 2011

A 104,2 M€, l'encours de dette a cru de 3,3 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2010 (100,9 M€).

Il demeure néanmoins très inférieur à la moyenne des autres grandes villes et sa répartition reste bien équilibrée : 36 % sur taux fixes, 11 % sur taux flottants, la plupart étant indexés sur le Livret A, 44 % d'emprunts «revolving», 9 % seulement sur des produits structurés, en outre peu risqués.

Cette structure traduit la volonté d'équilibrer la répartition entre les différents types de taux afin de présenter un profil d'exposition au risque équilibré.

- Les taux fixes protègent la Ville contre les mouvements à la hausse et jouent le rôle d'un socle stable, tandis que les taux flottants, sensibles aux réactions des marchés, permettent de bénéficier des baisses de taux et peuvent être réaménagés et sécurisés sans indemnité.

- Les produits «structurés» ne représentent qu'une part faible de notre encours de dette. L'un correspond à un taux fixe bonifié qui sera transformé en Euribor «classique» avec marge faible de 0,05 dès fin 2011. L'autre est également un taux fixe bonifié qui peut évoluer en fonction de l'écart entre taux longs et taux courts dans des limites acceptables.

- Les emprunts «revolving» sont régulièrement remboursés dans le cadre de la gestion en «trésorerie zéro», sans paiement d'intérêts, et génèrent ainsi d'importants gains financiers.

Le taux d'intérêt moyen prévu au budget primitif est abaissé à 2,69 % contre 2,73 % un an plus tôt. La durée résiduelle moyenne de la dette est de 10 ans.

Une circulaire du 25 juin 2010 a fixé la nouvelle réglementation en matière d'emprunt des Collectivités Territoriales : elle prévoit un renforcement du contrôle du Conseil Municipal en classant notamment les emprunts en cours en fonction du risque (cf. délibération du 09/12/2010). Ainsi, au 1^{er} janvier 2011, la répartition de l'encours de dette selon la typologie des produits est la suivante :

- 64 contrats de prêts soit 91,5 % de l'encours sont classés en 1A (95,3 M€) : emprunts à taux fixe, variable ou révisable sans structuration ;
- 1 contrat de prêt soit 2,6 % de l'encours est classé en 1B (2,7 M€) : emprunt à taux fixe bonifié avec barrière sur Euribor. Ce prêt sera transformé en 1A fin 2011 ;
- 1 contrat de prêt soit 5,9 % de l'encours est classé en 3 E (6,1 M€) : emprunt à taux fixe bonifié qui peut évoluer en fonction de l'écart entre taux longs et taux courts.

La stratégie de gestion de dette et l'objectif de maintien d'une structure de l'encours équilibrée et peu exposée aux risques, définie dans la délibération du 9 décembre 2010, sont bien confirmés.

Avec un niveau d'investissement prévisionnel de 45,9 M€ (hors gestion de la dette) et un volume d'emprunt prévisionnel de 19 M€, le taux de financement prévisionnel des investissements par emprunt est de 41,4 %, à peine inférieur à celui du BP 2010 (42,4 %).

D. Les dépenses afférentes à la dette dans le BP 2011

Les charges financières augmentent de 10 % à 3,04 M€. Ceci s'explique par l'augmentation de l'encours de dette à hauteur de 3,3 M€ fin 2010.

Le remboursement du capital est en hausse de 10,8 M€ à 11,6 M€. Cette augmentation est due en partie au vieillissement de la dette et aux mobilisations nouvelles d'emprunts en 2010.

L'annuité globale, intérêts et capital, enregistre ainsi une hausse de 13,6 M€ à 14,6 M€.

4. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel inscrites au budget primitif 2011 traduisent à la fois l'engagement de la Ville au service des Bisontins et une exigence de maîtrise des charges.

Ces dépenses constituent toujours le premier poste budgétaire de la Ville et sont gérées à hauteur de 82,7 M€ par le Pôle Ressources Humaines ; 3,3 M€ permettent aux services de prendre en charge les moyens non permanents (vacataires, surveillants de cantines...) nécessaires à leur activité.

A. Le budget prévisionnel 2011

Une gestion rigoureuse devra permettre d'absorber les charges induites par les mesures nouvelles suivantes :

- La refonte des échelles de rémunération des catégories B. Cette mesure intervenue en décembre 2010 pour la seule catégorie B technique représente une dépense supplémentaire, en année pleine, de 130 K€. Prévue en mars prochain pour les autres filières, elle représentera globalement une charge nouvelle de 350 K€ pour 2011.
- Le glissement vieillesse technicité : + 390 K€.

Malgré ces hausses sensibles, la Ville maintiendra ses engagements en direction des jeunes en leur permettant d'acquérir une première expérience professionnelle : 21 apprentis bénéficieront ainsi de l'accompagnement d'un tuteur confirmé. En revanche, l'accueil d'emplois passerelle ne sera reconduit que dans le cadre des nouvelles dispositions prises par l'Etat.

Toujours dans le sens de cette politique volontariste, le niveau des offres de stages sera maintenu, voire renforcé. Ce sont 250 stagiaires en études supérieures qui ont été accueillis en 2010 sur un total de 780 ; les gratifications conformes à la délibération du 15 février 2010 et accordées à ce titre sont passées de 32 000 € en 2009 à 45 000 € en 2010.

En 2010, la progression des dépenses de personnel a été tenue en dessous de 2 % malgré un solde légèrement positif entre les non remplacements et les créations de postes nécessaires au bon fonctionnement des services. Ont été en particulier recrutés 3 Agents de Surveillance des Espaces Publics et un ingénieur à la Direction de la Maîtrise de l'Energie. Dans le même temps, le nombre de départs en retraite a été inférieur aux prévisions avec un nombre d'agents de plus de 60 ans en activité qui a progressé de plus de 250 % en 5 ans, passant de 22 en 2006 à 78 en 2010.

B. Les principaux dossiers 2011

L'ambition réaffirmée de maintenir la masse salariale en-deçà de 2 % nécessite une politique active en matière d'optimisation de l'organisation des services d'une part et de développement de l'employabilité d'autre part.

L'année 2011 va nécessiter un accompagnement important des services fonctionnels, et plus particulièrement du Pôle Ressources Humaines, à la mise en place des établissements publics : Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial au 1er janvier 2011, finalisation de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle «Ecole Régionale des Beaux-Arts» au 1^{er} juillet 2011. Les Ressources Humaines vont également contribuer à mettre à disposition du Projet Tramway les compétences utiles.

La poursuite du calibrage des emplois et des compétences nécessaires à la mise en œuvre des objectifs issus des politiques publiques **nécessite l'accompagnement par le Service Organisation, en lien étroit avec les Directions, de plusieurs projets :** rationalisation de l'organisation de la Voirie, des magasins, étude relative à la Direction Maîtrise de l'Energie, fin du projet engagé par la Direction Relations avec les Usagers, organisation du travail des équipes du Kursaal...

Au-delà de ces projets, chaque départ ou mobilité donne lieu à une analyse : nécessité et pertinence du remplacement, adaptations de la répartition des tâches et des profils de postes... Près de 80 départs en retraite sont prévus en 2011, dont une vingtaine de mères de trois enfants ayant exprimé le choix de bénéficier des dispositifs en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010. L'historique des flux de personnels sortants montre que les retraites représentent environ 50 % des départs de la collectivité, les autres étant liés à des mutations, disponibilités, démissions... **Ce sont donc environ 150 agents qui quitteront la Ville en 2011, départs qu'il est nécessaire d'anticiper par un plan de recrutement, un plan de formation et un plan de mobilité adaptés.**

L'amélioration de l'employabilité constitue un enjeu majeur commun aux services et au Pôle Ressources Humaines. Le vieillissement des agents municipaux dont l'âge moyen avoisine les 45 ans et le recul de l'âge de départ en retraite entraînent une augmentation de l'absentéisme pour maladie. Cette augmentation nécessite des actions volontaristes conduites d'une part par le service Hygiène et Sécurité au travail en lien avec les médecins, d'autre part un accompagnement personnalisé en matière de reclassements et parcours professionnels et des itinéraires individuels de formation de nature à garantir la réussite des reconversions.

La mise en place et la professionnalisation des ACMOS (Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et sécurité au travail), l'analyse systématique des accidents selon la méthode de l'arbre des causes conduisent à des décisions de nature à diminuer la pénibilité et à améliorer la sécurité au travail des personnels. En concertation avec les partenaires sociaux, une charte de la mobilité et des parcours professionnels, commune aux trois entités, Ville, CCAS et Grand Besançon, est en cours de finalisation afin de faciliter les reconversions dans un contexte de plus grande transparence. Des bilans professionnels sont également proposés aux agents qui ont besoin d'un éclairage plus important sur leur potentiel.

La mobilisation de l'ensemble de l'encadrement est indispensable à la mise en œuvre des mesures précitées tout en maintenant la sérénité nécessaire au bien-être au travail des agents municipaux. **Un plan pluriannuel du management** a été engagé ; il s'articule autour de 12 engagements qui seront le socle des projets collectifs relatifs aux enjeux de l'encadrement qui seront initiés dans chaque service en 2011.

La présence auprès des services des acteurs du Pôle RH et Organisation Partagé est renforcée afin d'appuyer ceux-ci dans leurs actions au quotidien pour la mise en œuvre des décisions prises en réunions budgétaires et d'accompagner les agents qui ont besoin d'un suivi plus personnalisé.

Enfin, la modération qui va devoir être observée en 2011 s'accompagnera d'un **dialogue social** soutenu afin de garantir l'écoute active des attentes des agents.

5. Le programme d'investissement

Nous poursuivons en 2011 notre effort en faveur de l'investissement, **avec des dépenses d'équipement de 45,9 M€ au BP 2011**. Cette prévision est marquée par deux opérations exceptionnelles : le versement d'une participation de 1 756 K€ pour l'aménagement du 6 rue de la Madeleine, compensée intégralement par une recette de cession à l'aménageur, et l'acquisition de l'immeuble de la rue Sancey (pour lequel une provision de 1,6 M€ a été prévue).

Hors ces 2 opérations ponctuelles, le budget d'investissement se monte à 42,5 M€, soit en hausse légère par rapport à 2010 (42,3 M€).

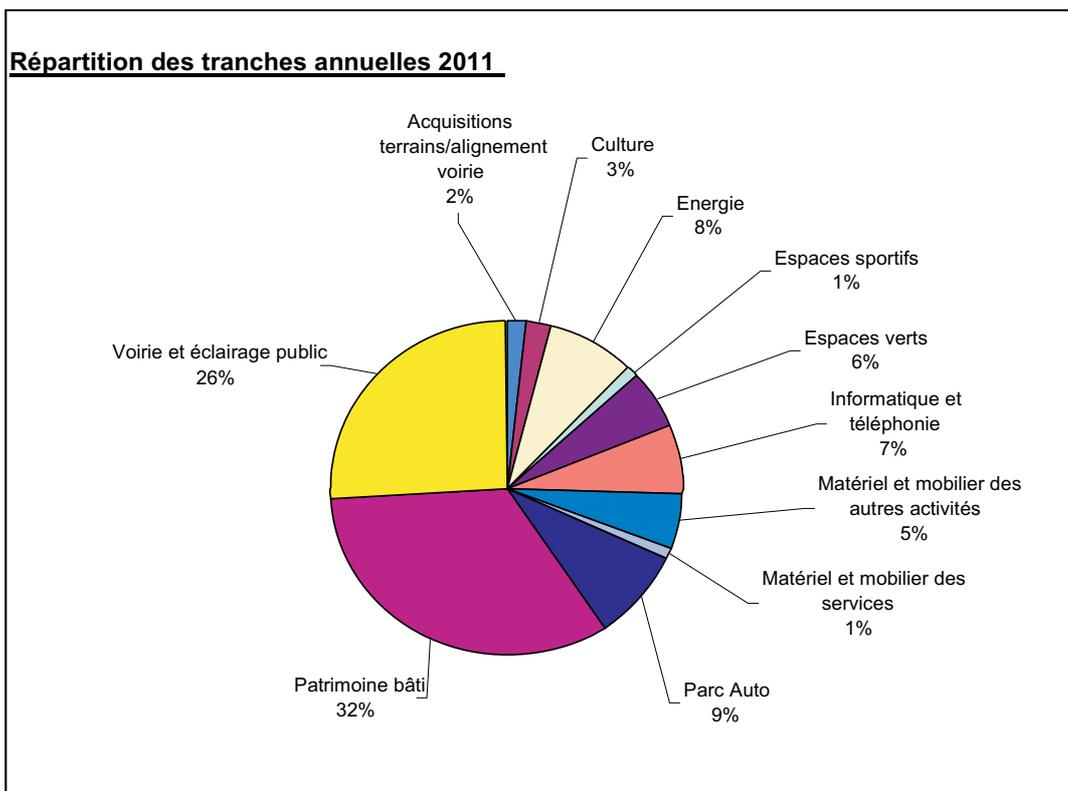
Ces dépenses se répartissent entre **38 M€ d'investissement direct** (13,8 M€ de tranches annuelles et travaux d'économies d'énergie, 23,1 M€ d'opérations individualisées et 1,1 M€ de dépenses imprévues) et **7,9 M€ d'investissement indirect** (subventions d'équipement et participation au capital).

A. Les tranches annuelles

Paradoxalement, les tranches annuelles, si elles ne figurent pas au Plan Pluriannuel d'Investissement, sont souvent les plus visibles au quotidien par les Bisontins car elles constituent des dépenses de proximité. Ces «petits» travaux de tranches annuelles sont en effet indispensables au bon fonctionnement de notre territoire, au dynamisme et à l'image de la Ville. Elles contribuent à la qualité du service rendu à la population : entretien et mise aux normes de la voirie, réhabilitation et travaux de maîtrise énergétique dans les bâtiments communaux, amélioration des espaces verts, programme d'éclairage public... Elles sont ainsi présentes dans tous les domaines de l'action municipale et de la vie quotidienne des citoyens : dans les rues comme dans les musées, dans les gymnases comme dans les bibliothèques, dans les aires de jeux comme dans les crèches et les écoles...

En 2011, les tranches annuelles se monteront à 12 M€, réparties comme indiqué dans le tableau et le graphe suivants.

	Montants
Acquisitions terrains/alignement voirie	204 K€
Culture	307 K€
Energie	950 K€
Espaces sportifs	153 K€
Espaces verts	665 K€
Informatique et téléphonie	796 K€
Matériel et mobilier des autres activités	632 K€
Matériel et mobilier des services	153 K€
Parc Auto	1 027 K€
Patrimoine bâti	4 004 K€
Voirie et éclairage public	3 164 K€



Les opérations relevant des tranches annuelles font l'objet de délibérations spécifiques. On peut quand même citer l'accompagnement par la Ville des travaux de l'Etat sur le boulevard Beure vers Micropolis pour prise en compte des modes doux et des aménagements paysagers (100 K€), la sécurisation des espaces publics dans le cadre du Contrat Local de Sécurité (50 K€), la réhabilitation des aires de jeux dans les quartiers (180 K€), les crédits dédiés à la rénovation du système de froid de la patinoire ou encore les 124 K€ qui seront consacrés à enrichir ou restaurer notre patrimoine d'œuvres d'art.

Aux 12 M€ de tranches annuelles s'ajoutent 1,8 M€ consacrés spécifiquement aux économies d'énergie et financés par un emprunt spécifique, dont les annuités seront intégralement compensées par les économies induites par les travaux. Ce dispositif, initié en 2010, a été un succès. Il est donc proposé de le poursuivre et de l'amplifier pour l'installation de capteurs photovoltaïques, la réalisation de travaux d'isolation énergétique dans certains bâtiments communaux, mais également pour la poursuite du programme de renouvellement de l'éclairage public. L'ambition de la Ville en matière de lutte contre le réchauffement climatique, dans la cadre notamment de la Convention des Maires, se trouvera ainsi réaffirmée en 2011, par la déclinaison d'actions concrètes et à l'impact immédiatement mesurable.

Au total, ces crédits se monteront donc à 13,8 M€ (13,6 M€ en 2010). Pour mémoire, les tranches annuelles étaient de 7,6 M€ en 2001, ce qui traduit une nouvelle fois l'engagement de la Ville auprès des Bisontines et des Bisontins.

B. Les opérations individualisées et les subventions d'équipement

Les opérations individualisées et les subventions d'équipement, qui sont la déclinaison 2011 du PPI, se montent à **31 M€ au BP (+ 12 % par rapport au BP 2010)**.

L'année 2011 sera une année charnière. Notre ambition est de répondre aux besoins actuels des citoyens, tout en anticipant les mutations de notre territoire, pour en faire des atouts pour l'avenir.

En 2011, sera lancée la restructuration de la gare Viotte. Il s'agit de se saisir de l'opportunité de l'arrivée de la LGV pour construire une vision partagée du territoire. La transformation de la Gare Viotte en un vaste pôle multimodal constituera un élément fort, avec, en 2011, le déplacement du Monument aux Morts et le démarrage de la réalisation du passage souterrain et du parking provisoire au Nord (700 K€).

Les aménagements connexes du futur tramway entreront également dans leur phase pleinement opérationnelle, après un démarrage en 2010. Avec la requalification du boulevard Diderot et de l'avenue Edgar Faure, le réaménagement de l'entrée de Témis Santé et le démarrage du confortement du Pont de Gaulle, c'est au total près de 8,4 M€ qui y seront consacrés au BP 2011.

Les opérations d'urbanisme se poursuivront, avec l'aménagement progressif des nouveaux quartiers durables, et notamment la Caserne Vauban, l'éco-quartier des Vaîtes, de l'ensemble du 6 rue de la Madeleine. Sur l'îlot Pasteur, les fouilles reprendront après la pose des premières fondations du parking (3 171 K€ en 2011), qui constitue une étape essentielle dans la réalisation des futurs Passages. Les quartiers existants ne seront pas en reste, avec la poursuite des Programmes de Réhabilitation Urbaine : projets de crèches (907 K€), d'aménagement de la place et du parc (400 K€) à Clairs-Soleils et à Planoise, la reconstitution de la crèche rue d'Artois (700 K€), la requalification de l'esplanade Tripode (300 K€) et la préparation de l'aménagement de l'îlot Ouest (50 K€). Une aide de 251 K€ est également prévue pour soutenir la réhabilitation des logements sociaux. 2011 permettra également, après la réalisation en 2010 d'une étude urbaine approfondie, le lancement d'un projet global de renouvellement urbain sur le secteur d'Orchamps/Palente.

La Cité des Arts et de la Culture continuera de s'élever, nous faisant peu à peu découvrir, en face de La Rodia récemment ouverte et de la friche artistique, le visage du **futur grand pôle culturel**. Dans ce projet partenarial avec le Grand Besançon et la Région Franche-Comté, la Ville prend à sa charge les aménagements extérieurs (475 K€ en 2011) et participera à la construction du Conservatoire à Rayonnement Régional à hauteur de 950 K€. Le Fonds d'Art dans la Ville sera doté de 120 K€.

Nous continuerons également à mettre en œuvre le **Schéma de Développement Touristique** avec la réhabilitation du camping de Chalezeule (150 K€), et la mise en place d'un plan de jalonnement piétonnier (60 K€). Dans le domaine du patrimoine historique, sont prévus l'achèvement de la réhabilitation de la Porte Noire, la poursuite des travaux sur l'Eglise Sainte-Madeleine (215 K€) et la mise en valeur de la Citadelle (1 190 K€), avec notamment l'achèvement du mur d'escalpe et le lancement de la demi-lune 61 au Front Royal.

Des efforts particuliers seront également faits pour **l'accueil du public**, notamment dans le cadre de la Charte Marianne. L'échelon municipal est en effet celui dont les citoyens se sentent le plus proche. Ainsi, en 2011, 300 K€ seront consacrés à l'aménagement d'un grand accueil au rez-de-chaussée du Centre Administratif Municipal. Une enveloppe de 300 K€ est également prévue pour l'accessibilité des espaces et bâtiments publics aux personnes handicapées. Le BP prévoit également 200 K€ de travaux dans les locaux municipaux visant à faciliter l'accès global des usagers aux services publics. L'acquisition de l'immeuble de la rue Sancey permettra aussi un regroupement de services municipaux en un même lieu, ce qui sera source de simplification, en même temps que d'économies de fonctionnement.

2011 sera une année marquante **dans le domaine sportif**, puisqu'elle verra le lancement du programme Equip'Sports, qui vise à moderniser et rationaliser nos équipements pour favoriser l'accès de tous aux pratiques sportives. Ainsi, le BP prévoit au total 350 K€ pour le démarrage opérationnel de la réfection du stade de rugby des Orchamps et du complexe sportif de Rosemont.

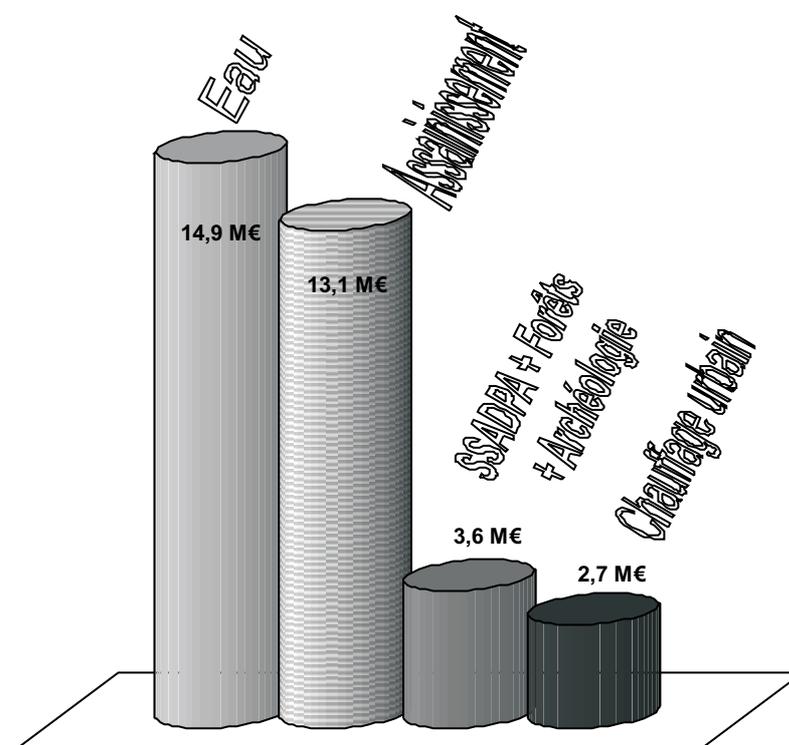
L'enseignement supérieur ne sera pas oublié, puisque la Ville participera à la modernisation des équipements universitaires à hauteur de 497 K€ pour le Restaurant Universitaire la Bouloie, de 313 K€ pour l'UFR Médecine et de 854 K€ pour la Cité Canot. Nous nous réjouissons collectivement que ces opérations, qui sont indispensables à l'attractivité de notre université, et donc au dynamisme de notre territoire tout entier, puissent enfin se réaliser.

Enfin, la Ville continuera son action en faveur du développement durable et de la **protection de l'environnement**, avec 650 K€ consacrés à la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain et des pistes cyclables, 450 K€ au développement des énergies renouvelable, 300 K€ pour la rénovation des parcs et jardins, 120 K€ pour l'aménagement des collines, 65 K€ pour les jardins familiaux et 77 K€ pour des actions d'investissement dans le cadre du nouvel Agenda 21.

5^{ème} partie : Les budgets annexes

Hors zones d'activités Edison, Champs Montants et Madeleine Brès, les budgets annexes de la collectivité sont au nombre de six. **Ils représentent 34,3 M€, soit 14,1 % du budget général.** Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement demeurent les plus importants en volume. Les prévisions du BP 2011 se ventilent comme suit :

Ventilation des budgets annexes



Ils sont présentés ci-après, budget par budget, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

1. Les budgets Eau et Assainissement

A. Les recettes

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux assujettis à la TVA. Les dépenses et les recettes sont donc budgétisées hors taxes.

Chaque service finance ses dépenses par des recettes propres. A cette fin, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 décembre 2010, a fixé comme suit les tarifs 2011 :

- **prix de vente du m³ d'eau consommé : 0,92 € HT (soit + 0,03 € par rapport à 2010)**
- **redevance d'assainissement par m³ : 0,91 € HT (inchangé depuis 1997).**

	2010			2011		
	Prix	N/N-1	Part	Prix	N/N-1	Part
Eau (Commune)	0,890 €	3,5 %	38,9 %	0,920 €	3,4 %	38,9 %
Assainissement (Commune)	0,910 €	0,0 %	39,8 %	0,910 €	0,0 %	38,5 %
Redevances (Agence de l'Eau)	0,370 €	0,0 %	16,1 %	0,410 €	10,8 %	17,4 %
TVA	0,119 €	0,8 %	5,2 %	0,123 €	3,4 %	5,2 %
Prix TTC facturé à l'usager	2,289 €	1,4 %	100,0 %	2,363 €	3,2 %	100,0 %

Le prix de vente global du m³ d'eau est en hausse de 3,2 % par rapport à 2010 après l'augmentation de la part eau communale de 0,89 € à 0,92 € et surtout la hausse de près de 11 % des redevances Agence de l'Eau. La baisse des consommations et les importants projets d'investissement à programmer d'ici la fin du présent mandat rendent cette augmentation indispensable.

Pour le budget Eau, la principale ressource provient de la vente d'eau aux abonnés dont le produit est estimé à 5 930 K€ pour 2011.

Pour le budget Assainissement, la plus importante recette correspond au produit de la redevance dont le montant est estimé à 5 800 K€.

B. Les dépenses

⇒ **Le Budget Eau**

Les crédits consacrés à l'investissement augmentent fortement et passent de 4 637 K€ à 7 720 K€, soit + 66 %.

Cette hausse est engendrée par la montée en charge de projets spécifiques nécessitant d'importants travaux de réseaux, notamment l'opération d'adduction d'eau de Novillars (4 000 K€) ou les dévoiements de réseaux d'eau liés à la réalisation du tramway (1 480 K€). Les autres travaux sur réseaux nécessiteront 466 K€, dont 120 K€ pour la réalisation de nouveaux branchements.

Les sites et installations de production d'eau potable mobilisent 1 170 K€, notamment 325 K€ pour le génie civil des bâtiments d'exploitation, 300 K€ pour la création d'une passe à poissons sur le barrage de Chenecey, 250 K€ pour la mise en œuvre des conventions de gestion relatives aux périmètres de protection des captages de la Ville de Besançon, 100 K€ pour la démolition de l'ancienne station de la Malate et 95 K€ pour les installations techniques des bâtiments d'exploitation.

Il convient aussi de citer d'autres investissements significatifs, tel que l'achat de divers matériels pour un montant de 93 K€ (matériel de transport, matériel industriel, mobilier, informatique...) ou l'achat de compteurs ensuite installés chez les abonnés pour une valeur de 80 K€.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 401 K€.

La contribution aux charges supportées par le budget principal est prévue à hauteur de 660 K€.

⇒ **Le Budget Assainissement**

La section d'investissement passe de 7 518 K€ à 7 637 K€, soit une hausse + 16 % après 24 % déjà en 2010.

Cette augmentation est due à la montée en charge des travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement liés à la réalisation du tramway. Ils mobilisent 4 311 K€ dont 3 011 K€ pour l'aménagement du boulevard Diderot.

Les autres travaux de réseaux nécessiteront 1 110 K€, dont 500 K€ pour les installations, matériel et outillage techniques nécessaires aux réhabilitations du réseau d'assainissement, 250 K€ pour les

travaux annuels d'entretien du réseau, 150 K€ pour la réalisation de branchements d'assainissement, 140 K€ pour la suppression des rejets directs au Prés de Vaux et 70 K€ pour la zone de Témis.

La poursuite de la gestion des effluents par temps de pluie mobilise 450 K€, dont 300 K€ pour des travaux de bassins d'orage et 150 K€ pour l'équipement des déversoirs d'orage en matériel de mesure et d'analyse.

Le reste des crédits prévus à cette section concerne notamment des frais d'études pour 317 K€ et l'achat de divers matériels (industriel, d'exploitation, mobilier, informatique...) pour 378 K€ dont 270 K€ pour le remplacement d'un camion hydro-cureur.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 926 K€.

La contribution aux charges supportées par le budget principal s'élève à 777 K€.

2. Le Budget Chauffage Urbain

Le périmètre du service public délégué du chauffage urbain comprend l'ensemble du quartier de Planoise, l'Hôpital Jean Minjot et la ZAC des Hauts du Chazal.

La section d'investissement s'élève à 2 367 K€.

Ces crédits correspondent pour l'essentiel à la mise en conformité des installations de la chaufferie urbaine de Planoise (1 459 K€). Ils comprennent aussi des travaux réalisés dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (393 K€) et des extensions du réseau de chaleur au niveau de la ZAC des Hauts du Chazal et du Pôle Santé (263 K€).

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 225 K€.

La production et la distribution de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation est retracé dans la comptabilité du délégataire. La section de fonctionnement du budget annexe est donc réduite à 341 K€.

3. Le Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les recettes réelles du budget s'élèvent à 587 K€ et proviennent du forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les dépenses réelles, d'un montant équivalent aux recettes, sont presque exclusivement consacrées au fonctionnement. Les frais de personnel s'élèvent à 448 K€ et représentent 80 % de cette section.

4. Le Budget Forêts

Les recettes réelles représentent 571 K€. Elles proviennent uniquement de la section de fonctionnement, constituée principalement de la vente de bois (151 K€) et de la participation du budget principal (410 K€).

Les dépenses réelles, de même montant, sont très majoritairement destinées au fonctionnement (448 K€). Les frais de personnel s'élèvent à 265 K€ et représentent près de 60 % de cette section.

5. Le Budget Archéologie Préventive

Les recettes réelles s'élèvent à 2 431 K€. Elles concernent presque exclusivement la section de fonctionnement et proviennent en majeure partie des prestations de fouilles réalisées dans le cadre des chantiers de la ZAC Pasteur, du collecteur boulevard Diderot et du tramway (2 388 K€). Comme l'an dernier, cette recette importante permet d'équilibrer le budget 2011 sans participation du budget principal.

Les dépenses réelles d'un montant identique sont elles aussi très majoritairement consacrées au fonctionnement (2 393 K€). Les frais de personnel et l'achat de prestations de services s'élèvent à 2 215 K€ et représentent près de 93 % de cette section.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget primitif 2011 par chapitre et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) et au document comptable joint à ce rapport ;

- d'approuver les annexes budgétaires numérotées A à C ;

- d'attribuer les subventions détaillées en annexe B1-6 du document comptable ci-joint pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues par l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Annexes au rapport de présentation du BP 2010

A1 - Présentation générale par chapitre du BP 2011- Budget principal - Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

A2 - Présentation générale par chapitre du BP 2011- Budget principal - Vue d'ensemble de la section d'investissement

A3 - Récapitulation générale du BP 2011 - Budget général

B - Reprise anticipée des résultats 2010 - Balance du compte administratif prévisionnel 2010 - Reports de crédits

C - Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes

Document comptable (annexes incluses) du BP 2011 établi selon les maquettes M 14 (budget principal et budgets annexes Forêts et Archéologie Préventive), M 49 (budgets annexes Eau et Assainissement), M 22 (budget annexe Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées) et M 4 (budget annexe Chauffage urbain).

Annexe A 1

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2010	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	33 158 952,00		32 476 814,79		
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 630 438,00	86 069 855,00	86 069 855,00		
014	Atténuations de produits	273 240,00		333 238,00		
65	Autres charges de gestion courante	23 391 909,00		27 989 625,00		
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	219 000,00		219 000,00		
Total des dépenses de gestion courante		141 673 539,00		147 088 532,79		
66	Charges financières	2 775 000,00		3 042 000,00		
67	Charges exceptionnelles	119 166,00		577 067,00		
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues	1 100 000,00		1 100 000,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		145 667 705,00		151 807 599,79		
023	Virement à la section de fonctionnement	17 662 458,00		17 331 906,00		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 114 345,00		7 999 345,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		24 776 803,00		25 331 251,00		
TOTAL		170 444 508,00		177 138 850,79		

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 177 138 850,79

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2010	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges	132 520,00		195 621,00		
70	Produits des services, du domaine et ventes	10 607 619,00		13 179 470,00		
73	Impôts et taxes	98 309 249,11		101 263 879,00		
74	Dotations et participations	49 755 126,00		50 606 250,00		
75	Autres produits de gestion courante	2 758 141,00		2 842 981,00		
Total des recettes de gestion courante		161 562 655,11		168 088 201,00		
76	Produits financiers	13 400,00		13 750,00		
77	Produits exceptionnels	230 588,00		237 500,00		
78	Reprises amortissements et provisions					
Total des recettes réelles de fonctionnement		161 806 643,11		168 339 451,00		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	135 000,00		286 657,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		135 000,00		286 657,00		
TOTAL		161 941 643,11		168 626 108,00		

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 8 512 742,79

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 177 138 850,79

Annexe A2

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2010	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	989 000,00	1 751 718,00	1 127 800,00		
204	Subventions d'équipement versées	6 872 691,00	1 643 864,00	7 846 294,00		
21	Immobilisations corporelles	16 261 358,00	7 078 051,00	17 265 711,00		
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	17 188 861,00	14 626 010,00	18 625 074,00		
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	41 311 910,00	25 099 643,00	44 864 879,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	10 809 000,00	492,00	11 561 000,00		
16...	Gestion active de la dette (16449 et 166)	50 328 813,00		46 247 713,00		
18	Compte de liaison : affectation ...					
26	Particip., créances rattachées à des particip.	113 206,00	248 590,00	20 000,00		
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00		1 000 000,00		
	Total des dépenses financières	62 251 019,00	249 082,00	58 828 713,00		
45..1	Total opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	103 562 929,00	25 348 725,00	103 693 592,00		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	135 000,00		286 657,00		
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	135 000,00		286 657,00		
	TOTAL	103 697 929,00	25 348 725,00	103 980 249,00		

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	18 648 775,83
---	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	147 977 749,83
--	----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2010	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 081 570,00	4 481 496,00	4 740 240,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 000 000,00	19 900 000,00	19 000 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			9 068,00		
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours			715 480,00		
	Total des opérations d'équipement					
Total des recettes d'équipement		23 081 570,00	24 381 496,00	24 464 788,00		
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	4 900 000,00		4 850 000,00		
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	19 997 279,72		19 616 004,83		
138	Autres sub. d'invest. non transf.	37 243,00		38 897,00		
165	Dépôts et cautionnements reçus					
16...	Gestion active de la dette (16449 et 166)	50 328 813,00		46 247 713,00		
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières			150 000,00		
024	Produits des cessions	573 500,00		2 897 600,00		
Total des recettes financières		75 836 835,72		73 800 214,83		
45.2	Total opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		98 918 405,72	24 381 496,00	98 265 002,83		

021	Virement de la section de fonctionnement	17 662 458,00		17 331 906,00		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 114 345,00		7 999 345,00		
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		24 776 803,00		25 331 251,00		

TOTAL	123 695 208,72	24 381 496,00	123 596 253,83		
--------------	-----------------------	----------------------	-----------------------	--	--

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	147 977 749,83
---	-----------------------

Annexe A3

BUDGET GENERAL - RECAPITULATION

BUDGET PRINCIPAL	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	315 555 668,72	325 116 600,62		255 501 191,79	25 617 908,00	43 997 500,83
Section Investissement	145 111 160,72	147 977 749,83		103 693 592,00	286 657,00	43 997 500,83
Section Fonctionnement	170 444 508,00	177 138 850,79		151 807 599,79	25 331 251,00	0,00
RECETTES	315 555 668,72	325 116 600,62		246 988 449,00	25 617 908,00	52 510 243,62
Section Investissement	145 111 160,72	147 977 749,83		78 648 998,00	25 331 251,00	43 997 500,83
Section Fonctionnement	170 444 508,00	177 138 850,79		168 339 451,00	286 657,00	8 512 742,79

BUDGET EAU	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	13 774 231,00	16 988 715,00		14 923 168,00	2 065 547,00	
Section Investissement	4 637 011,00	7 719 665,00		7 719 665,00	0,00	
Section Fonctionnement	9 137 220,00	9 269 050,00		7 203 503,00	2 065 547,00	
RECETTES	13 774 231,00	16 988 715,00		14 923 168,00	2 065 547,00	
Section Investissement	4 637 011,00	7 719 665,00		5 654 118,00	2 065 547,00	
Section Fonctionnement	9 137 220,00	9 269 050,00		9 269 050,00	0,00	

BUDGET ASSAINISSEMENT	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	16 701 595,00	16 809 800,00		13 081 688,00	3 728 112,00	
Section Investissement	7 517 795,00	7 636 800,00		7 636 800,00	0,00	
Section Fonctionnement	9 183 800,00	9 173 000,00		5 444 888,00	3 728 112,00	
RECETTES	16 701 595,00	16 809 800,00		13 081 688,00	3 728 112,00	
Section Investissement	7 517 795,00	7 636 800,00		3 908 688,00	3 728 112,00	
Section Fonctionnement	9 183 800,00	9 173 000,00		9 173 000,00	0,00	

BUDGET SSADPA	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	631 178,00	611 151,00		586 964,00	24 187,00	
Section Investissement	19 458,00	24 187,00		24 187,00	0,00	
Section Fonctionnement	611 720,00	586 964,00		562 777,00	24 187,00	
RECETTES	631 178,00	611 151,00		586 964,00	24 187,00	
Section Investissement	19 458,00	24 187,00		0,00	24 187,00	
Section Fonctionnement	611 720,00	586 964,00		586 964,00	0,00	

BUDGET FORETS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	824 828,00	854 193,00		570 854,00	283 339,00	
Section Investissement	189 187,00	203 339,00		123 339,00	80 000,00	
Section Fonctionnement	635 641,00	650 854,00		447 515,00	203 339,00	
RECETTES	824 828,00	854 193,00		570 854,00	283 339,00	
Section Investissement	189 187,00	203 339,00		0,00	203 339,00	
Section Fonctionnement	635 641,00	650 854,00		570 854,00	80 000,00	

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	4 565 699,00	3 762 989,00		2 708 375,00	1 054 614,00	
Section Investissement	3 779 266,00	2 921 370,00		2 367 236,00	554 134,00	
Section Fonctionnement	786 433,00	841 619,00		341 139,00	500 480,00	
RECETTES	4 565 699,00	3 762 989,00		2 708 375,00	1 054 614,00	
Section Investissement	3 779 266,00	2 921 370,00		2 070 054,00	851 316,00	
Section Fonctionnement	786 433,00	841 619,00		638 321,00	203 298,00	

BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	1 284 833,00	2 477 435,00		2 439 435,00	38 000,00	
Section Investissement	55 169,00	46 000,00		46 000,00	0,00	
Section Fonctionnement	1 229 664,00	2 431 435,00		2 393 435,00	38 000,00	
RECETTES	1 284 833,00	2 477 435,00		2 439 435,00	38 000,00	
Section Investissement	55 169,00	46 000,00		8 000,00	38 000,00	
Section Fonctionnement	1 229 664,00	2 431 435,00		2 431 435,00	0,00	

BUDGET BUDGET GENERAL	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	353 338 032,72	366 620 883,62		289 811 675,79	32 811 707,00	43 997 500,83
Section Investissement	161 309 046,72	166 529 110,83		121 610 819,00	920 791,00	43 997 500,83
Section Fonctionnement	192 028 986,00	200 091 772,79		168 200 856,79	31 890 916,00	0,00
RECETTES	353 338 032,72	366 620 883,62		281 298 933,00	32 811 707,00	52 510 243,62
Section Investissement	161 309 046,72	166 529 110,83		90 289 858,00	32 241 752,00	43 997 500,83
Section Fonctionnement	192 028 986,00	200 091 772,79		191 009 075,00	569 955,00	8 512 742,79